

# Les temps difficiles de la lutte contre les « marées vertes »

Évolution des mobilisations et transformation des organisations  
environnementales costarmoricaines contre les algues vertes sur  
la période 2010-2024



Antonin Khosrovaninejad  
Sous la direction de Jean-Pierre Le Bourhis  
Dans le cadre d'un stage de master à Sciences Po Rennes

Octobre 2024

Laboratoire Arènes  
140 Boulevard de la Duchesse Anne, 35700 Rennes  
<https://aren.es.eu/>



## Sigles et abréviations

AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques

APN : associations de protection de la nature

BCLFU : Bretagne contre les Fermes-Usines

BV : Bretagne Vivante

CEDAPA : Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome

DLSALM : De la Source à la Mer

ERB : Eaux et Rivières de Bretagne

HAMV : Halte aux marées vertes

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

PLAV : Plan Algues Vertes »

SDTGP : Sauvegarde du Trégor-Goëlo-Penthièvre

## Table des matières

<b>Sigles et abréviations .....</b>	<b>2</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
Étudier l'objet « marées vertes » par l'angle des mobilisations environnementales.....	5
Problématique .....	6
Cadre théorique .....	7
Méthodologie .....	8
<b>Partie 1 – Baisse de la mobilisation des publics contre les « marées vertes » : entre diminution des nuisances et évolution de leur visibilité sociale.....</b>	<b>11</b>
<b>1.1. Les années 1990 et 2000 : pic des marées vertes et apogée des mobilisations .....</b>	<b>11</b>
1.1.1. Une nuisance pour les usagers des plages qui affecte l'économie locale.....	12
1.1.2. La désignation de l'agriculture industrielle comme responsable .....	12
1.1.3. La prise de conscience du risque sanitaire .....	13
<b>1.2. Baisse de la « visibilité primaire » des algues vertes et de leurs nuisances.....</b>	<b>15</b>
1.2.1. L'évolution des pratiques agricoles : diminution nette des nitrates mais pas des échouages.....	15
1.2.2. Diminution objective des nuisances : le volet curatif des « politiques des algues vertes » .....	17
<b>1.3. Baisse de la « visibilité secondaire » des algues vertes : quand le temps joue contre les mobilisations .....</b>	<b>17</b>
1.3.1. Diminution subjective des nuisances : « amnésie écologique », adaptation des usages et renouvellement générationnel .....	18
1.3.2. L'évolution vers des cadrages moins tangibles : l'exemple du risque sanitaire .....	19
1.3.3. La difficulté à mobiliser dans le temps long : l'exemple du « retournement des commerçant-es » .....	19
1.3.4. Le contre-mouvement du monde agricole conventionnel.....	21
1.3.5. Les évolutions de l'action publique : une fermeture progressive de la structure des opportunités politiques.....	23
2.3.6. Difficultés et divergences au sein de l'espace des organisations environnementales .....	27
<b>Conclusion de la partie 1 : quand le temps joue contre les mobilisations.....</b>	<b>38</b>
<b>Partie 2 - Un espace des organisations contre les algues vertes en voie reconfiguration : entre institutionnalisation, renouvellement et dépendance à l'action publique .....</b>	<b>41</b>
<b>2.1. Un pôle « autonome » qui se renouvelle rapidement .....</b>	<b>41</b>
2.1.1. Des associations historiques en difficulté .....	41
2.1.2. De nouvelles organisations pour prendre la relève .....	41
1.1.3. Diversification des cadrages, des répertoires d'action et des formes d'organisation .....	42
<b>2.2. Un pôle institutionnel qui se questionne et se structure .....</b>	<b>44</b>
2.2.1. Faire son auto-critique sans toucher aux fondamentaux .....	45
2.2.2. FNE Bretagne : passer à l'échelle pour peser.....	46
<b>2.3. Par-delà les divergences, un espace des organisations environnementales relativement homogène.....</b>	<b>48</b>
2.3.1. De nombreuses circulations entre organisations.....	48
2.3.2. Une perception partagée du problème.....	49
2.3.3. Des alliances durables, des rapprochements circonstanciels et des complémentarités.....	50
2.3.4. Des organisations unies dans leur dépendance structurelle au champ de l'action publique .....	51
<b>Conclusion .....</b>	<b>57</b>
<b>Principaux résultats.....</b>	<b>57</b>

<b><i>Bibliographie</i></b> .....	<b>58</b>
Littérature académique .....	58
Presse, site web et littérature grise .....	60
<b><i>Annexes</i></b> .....	<b>62</b>
Annexe 1 : Informations sur les entretiens .....	62
Annexe 2 : Grille d'entretien .....	63
Annexe 3 : Organisation du réseau associatif breton contre les marées vertes .....	64
Annexe 4 : Base de données des organisations environnementales recensées.....	65

## Introduction

### Étudier l'objet « marées vertes » par l'angle des mobilisations environnementales

Le phénomène d'eutrophisation en milieu littoral, couramment appelé « marée verte », affecte certaines portions du littoral breton au moins depuis les années 1970. Il est devenu un problème inscrit à l'agenda public à partir des années 1990, puis un enjeu public d'envergure régional et national dans les années 2000 (Bourblanc, 2016). Progressivement, l'objet « marées verte » a été intégré par un ensemble d'acteurs institutionnels dans ce que l'on peut appeler des « politiques des marées vertes » : plans d'action régionaux « nitrates » (6 depuis 1991), schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (1992), directive-cadre européenne sur l'eau (2000), plans algues vertes (2010 ; 2016 ; 2022). Ces politiques visent à réduire des volumes d'échouage sur les plages bretonnes, notamment en faisant évoluer les pratiques agricoles afin de réduire les taux de nitrate dans les eaux (volet préventif), mais aussi en mettant en place une surveillance de la qualité des eaux et un ramassage systématique des algues (volet curatif).

Les organisations environnementales — associations de protection de la nature (APN) et collectifs citoyens — ont peu été prises en compte dans la littérature récente (Bourblanc, 2014 ; Levain, 2014). Du fait de leurs ressources financières et humaines limitées, leur rôle dans les « politiques des marées vertes » a tendance à être marginalisé au profit d'acteurs publics (État, collectivités locales, institutions scientifiques) ou privés (entreprises agricoles et industrielles, médias) ayant supposément les moyens de peser plus fortement dans les débats publics. Les organisations environnementales jouent pourtant un rôle actif dans les « politiques des marées vertes » en interpellant les médias, en siégeant dans les instances de participation, en portant des recours juridiques ou en organisation des manifestations dans l'espace public. Du fait de leur objet social d'intérêt général et de leur ancrage local, ces organisations revendiquent leur droit à représenter les intérêts des citoyen·nes<sup>1</sup> et à participer à la co-construction des politiques publiques.

Je me propose d'étudier les organisations environnementales dans le cadre de la lutte contre les « marées vertes ». Je pars de l'hypothèse que les pratiques de mobilisation des organisations environnementales, en interagissant avec les acteurs publics et privés, participent à la construction des problèmes et des politiques publiques. Dans ce mémoire, il s'agit de qualifier quantitativement et qualitativement les évolutions des mobilisations environnementales contre les algues vertes depuis les années 2010 par rapport aux périodes antérieures, et de comprendre les facteurs qui produisent ces variations.

---

<sup>1</sup> Dans la mesure du possible, le point médian sera privilégié pour désigner les groupes sociaux comprenant à la fois des hommes et des femmes.

## Problématique

Les années 1990 et 2000 ont en effet été marquées par des mobilisations importantes contre les « marées vertes ». Grâce au travail de scientifiques, notamment de l'IFREMER (Merceron, 1999), les controverses juridiques sont peu à peu dépassées et la responsabilité du modèle agricole breton dans l'émission des pollutions azotées causant le phénomène d'eutrophisation est établie (Bourblanc, 2016). L'époque voit naître un certain nombre d'associations locales spécialisées dans la lutte contre les marées vertes : De la source à la mer (DLSALM) (1996), Haltes aux marées vertes (HAMV) (2001), Baie de Douarnenez Environnement (2010). A l'aide d'APN historiques<sup>2</sup> ces organisations organisent des manifestations dans l'espace public. En 1998, 6000 personnes manifestent à Binic pour protester contre la dégradation de la qualité de l'eau. Certaines associations s'emparent du levier juridique et font condamner l'État français pour sa responsabilité dans la prolifération des algues vertes en Bretagne (2007 ; 2009). En 2014, la Cour de justice de l'Union européenne condamne à nouveau l'État pour son incapacité à améliorer la qualité de ses eaux et à faire respecter la directive de 1991 sur les nitrates et les pollutions d'origine agricole. Après l'épisode médiatique de la mort d'un cheval à Saint-Michel-en-Grève en 2009, le ministre François Fillon se rend sur place et décide la création d'un « Plan Algues Vertes » (PLAV) qui marque un pas en avant dans la lutte contre les algues vertes.

Pourtant, dans les années 2010, les mobilisations contre les algues vertes semblent refluer. Cette évolution est attestée par plusieurs indicateurs : diminution du nombre de manifestations dans l'espace public et diminution de la participation à ces manifestations<sup>3</sup> ; moindre couverture médiatique du sujet dans les médias, APN en difficulté comme par exemple « Halte aux marées vertes » (HAMV) qui vote sa dissolution en 2014, faute d'énergie interne (Barillé, 2014). A titre d'illustration, le graphique ci-dessous représente la couverture du thème « algues verte » dans les médias français entre 1995 et 2024<sup>4</sup>. Après une croissance de la visibilité médiatique du thème à partir de 2000, avec des pics en 2009 et 2011, celle-ci décroît entre 2013 et 2018. La relative recrudescence de visibilité depuis 2019 s'explique en partie par la parution récente de la bande dessinée à succès « Algues vertes, l'histoire interdite » d'Inès Léraud (2019) et du film « Les algues vertes » de Pierre Jolivet (2023).

---

<sup>2</sup> Eaux et Rivières de Bretagne (ERB), Bretagne Vivante (BV), Sauvegarde du Trégor-Goëlo-Penthièvre (SDTGP), Plestin Environnement, etc.

<sup>3</sup> Cette évolution quantitative n'a pas pu être objectivée mais elle est perçue comme telle par plusieurs membres des organisations environnementales enquêtées.

<sup>4</sup> Ce graphique est issu d'une recherche par mot clé sur Europresse. Sont comptabilisés les articles, parus dans la presse nationale ou régionale entre 1995 et 2024, qui comprennent l'expression « marées vertes ». Cette expression a été privilégiée à l'expression « algues vertes » car cette dernière induit un biais dans les résultats du fait de la parution récente de la bande dessinée à succès « Algues vertes, l'histoire interdite » d'Inès Léraud (2019) puis du film « Les algues vertes » de Pierre Jolivet (2023).

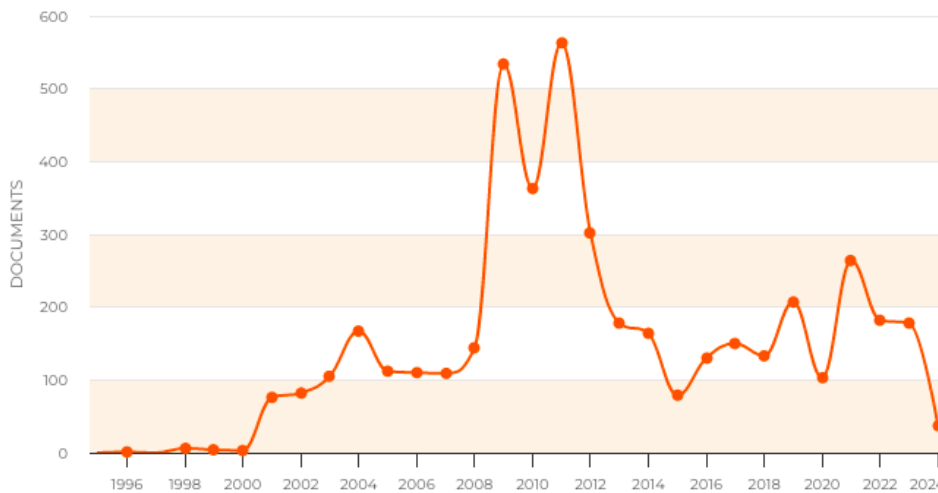


Figure 1 - Couverture médiatique du thème "marées vertes" entre 1996 et 2024 (source : Europresse)

C'est de ce constat d'un recul des mobilisations contre les algues vertes que part le questionnement qui guide ce mémoire :

***Comment expliquer le reflux des mobilisations contre les algues vertes dans les années 2010 ? Comment s'est transformé l'espace des organisations environnementales dans la lutte contre les « marées vertes » ?***

### Cadre théorique

Pour répondre à cette question, je mobilise deux approches théoriques qui structurent ma démonstration.

D'abord, les mobilisations environnementales contre les marées vertes peuvent être analysées du point de vue de la sociologie des mouvements sociaux. En particulier, pour analyser les facteurs de (dé)mobilisation des publics touchés par les « marées vertes », on peut étudier leur « visibilité sociale ». Celle-ci peut être décomposée en une « visibilité primaire » des algues vertes c'est-à-dire « le degré auquel un problème environnemental donné est directement repérable via l'observation du phénomène » (Gould, 1993), et une « visibilité secondaire », c'est-à-dire la visibilité des algues vertes à travers les interactions sociales. Cette dernière dépend des intérêts et ressources des différents groupes sociaux en présence, ainsi que des rapports entre eux.

A travers les lunettes des organisations environnementales, il s'agit donc d'identifier les facteurs qui influencent la visibilité sociale (primaire et secondaire) du problème « algues vertes ». Il peut s'agir, d'une part, de facteurs internes à l'espace des organisations environnementales. La sociologie des mouvements sociaux nous aide en ce sens à comprendre les logiques qui structurent les actions des organisations environnementales qui

luttent contre les marées vertes, comme les choix de cadrage (Benford & Snow, 2012), d'organisation et de répertoire d'action (Péchu, 2020). Ces choix sont contraints par les ressources dont disposent les militant-es (Neveu, 2015 ; Pierru, 2020), mais aussi par la manière dont ils et elles perçoivent la structure des opportunités politiques (Fillieule & Mathieu, 2020 : 573). La connaissance des caractéristiques des organisations environnementales et de l'environnement dans lequel elles évoluent permet alors de comprendre les dynamiques de divergences et de convergences entre organisations pouvant mener à des coalitions (Schrijen, 2021) ou au contraire à des phénomènes de division. D'autre part, la visibilité sociale du problème « algues vertes » est façonnée par des acteurs autres que les organisations environnementales, comme les membres de la profession agricole, les collectivités publiques, les services de l'État ou encore les médias<sup>5</sup>.

Les organisations environnementales contre les algues vertes peuvent aussi être observées du point de vue de la sociologie des organisations et la sociologie de l'action publique. Ces branches de la discipline permettent de comprendre les logiques qui structurent et transforment l'espace des mobilisations environnementales. Dans sa thèse de doctorat, Malo Herry (2021) a étudié la structuration de l'espace des organisations écologistes nationales, et a montré leur encastrement dans le champ associatif, lui-même fortement dépendant du champ de l'action publique et du champ économique<sup>6</sup>. A sa suite, il s'agit de voir comment l'action des organisations environnementales contre les algues vertes est contrainte par les règles qui régissent ces champs, et comment l'évolution de ces derniers permettent d'expliquer une partie des transformations récentes de la lutte contre les « marées vertes ».

## Méthodologie

Ce mémoire s'appuie sur une enquête empirique exploratoire sur les organisations environnementales contre les algues vertes.

D'abord, à l'aide de données issues de la presse (Europresse) et de recherches sur le web (Google, Facebook), j'ai tenté de recenser et de cartographier les organisations environnementales qui travaillent sur la question des algues vertes dans le département des Côtes d'Armor, plus spécifiquement autour des baies de Saint-Brieuc et de Lannion<sup>7</sup>. Le temps de ma recherche étant limité (3 mois) j'ai privilégié l'étude d'un seul département. Le choix

---

<sup>5</sup> Faisant l'objet d'études spécifiques (Brun & Haghe, 2016 ; Levain, 2016 ; Daquin, thèse de doctorat en cours), et n'ayant pas fait l'objet d'un thème central dans la parole des enquêté-es, le rôle des médias n'est pas analysé dans ce mémoire.

<sup>6</sup> Cette hétéronomie des organisations environnementales vis-à-vis d'autres champs justifie le fait de privilégier ici le terme « d'espace » pour les décrire.

<sup>7</sup> Voir annexes.

Accès à la base de données : [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AJwNWLWCYnefdtDFAtFOWbiQ\\_E-ioGPux5czm8JKm4w/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AJwNWLWCYnefdtDFAtFOWbiQ_E-ioGPux5czm8JKm4w/edit?usp=sharing)

Accès à la carte : <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=13ULb19LD-cHPWO3NufH5YXtyiClx7wg&usp=sharing>



des Côtes d'Armor est justifié car, d'une part, c'est le département breton le plus touché par les « marées vertes ». A titre d'exemple, en 2023, la baie de Saint-Brieuc concentrait 65% des surfaces d'échouages de l'ensemble de la Bretagne (Agir contre les algues vertes en Bretagne., 2024). D'autre part, c'est un territoire où l'on trouve le plus grand nombre d'associations spécialisées dans la lutte contre les algues vertes : Halte aux marées vertes, De la source à la mer, Sauvegarde du Trégor-Goëlo-Penthièvre, VivArmor Nature.

Ensuite, j'ai réalisé 10 entretiens semi-directifs avec 15 représentant-es d'organisations environnementales : Eaux et Rivières de Bretagne (2), Bretagne Vivante (1), VivArmor nature (2), Bretagne contre les fermes-usines (2), Halte aux marées vertes (2), De la source à la mer (4), Sauvegarde du Trégor-Goëlo-Penthièvre (1), Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) (1).

Outre les organisations présentes sur le territoire étudié, ont été incluses dans le panel des associations institutionnelles qui agissent à l'échelle régionale : Eaux et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante et France Nature Environnement Bretagne. Ces organisations jouent en effet un rôle dans la construction des « politiques des marées vertes », mais aussi dans la médiation et la coordination entre les organisations qui agissent à l'échelle départementale et communale. Ont aussi été incluses dans le panel deux organisations qui ne travaillent directement sur les « marées vertes ». D'une part, le Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA), basé à Plérin (22) qui accompagne des éleveurs vers des systèmes agricoles herbagers plus respectueux de l'environnement. D'autre part, le collectif Bretagne contre les fermes-usines (BCLFU) qui lutte contre les projets d'extension d'exploitations agricoles à l'échelle régionale.

Les entretiens ont été réalisés en partie par visio-conférence, et en partie en présentiel lors d'un déplacement en Côtes d'Armor en juillet 2024. Ils ont duré entre 27min et 2h51min<sup>8</sup>. Ces entretiens permettent de décrire la manière dont les militant-es perçoivent et se représentent le problème des « algues vertes », leurs propres organisations et les autres parties prenantes (services de l'État, élus, médias, agriculteurs), ainsi que la manière dont ils et elles réalisent des choix de cadrage stratégique et de répertoire d'action.

Je tiens à souligner que cette méthode d'entretiens compréhensifs présente des limites pour répondre à la question des causes du reflux des mobilisations. Si la mobilisation de données issues de la presse, du web et des rapports d'activités des associations permet d'objectiver certaines évolutions des organisations en termes de ressources et d'action, une partie des résultats présentés ici reflète les représentations des militant-es enquêtés. Si ces acteurs sont des observateurs privilégiés du phénomène des « marées vertes », leur parole n'en est pas moins située socialement et elle doit être interprétée à partir du contexte d'énonciation. De futures recherches seront nécessaires pour « trianguler » ces résultats ou pour les mettre en correspondance avec les points de vue des autres acteurs.

---

<sup>8</sup> Voir la grille d'entretien et le détail des personnes enquêtées en annexe.

Le temps dédié à l'écriture de ce mémoire étant limité, j'ai privilégié la restitution *in extenso* des verbatims des enquêté-es. Si ce choix créé une certaine lourdeur du texte, il a le mérite d'exposer le matériau et de laisser au lecteur une liberté d'interprétation et d'analyse.

## Partie 1 – Baisse de la mobilisation des publics contre les « marées vertes » : entre diminution des nuisances et évolution de leur visibilité sociale

D’abord, il s’agit d’expliquer le recul des mobilisations contre « les marées » dans les Côtes d’Armor dans les années 2010 par rapport à la période antérieure. Je m’appuie essentiellement sur le concept de « visibilité sociale » d’un problème environnemental développé par Kenneth Gould (1993). En étudiant des communautés exposées à des pollutions industrielles aux Etats-Unis, Gould a montré que les mobilisations sociales dépendent non seulement de la « visibilité primaire » du problème environnemental, c’est-à-dire « *le degré auquel un problème environnemental donné est directement repérable via l’observation du phénomène* » (Gould, 1993), mais aussi de sa « visibilité secondaire », c’est-à-dire sa visibilité à travers les interactions sociales, l’accès à l’information et les usages sociaux qui sont faits des milieux naturels impactés.

Gould a aussi montré que cette visibilité sociale est une condition nécessaire mais non suffisante de la mobilisation : « *malgré le fait que la visibilité sociale de la pollution augmente localement la conscience de l’existence d’une dégradation de l’environnement, cette conscience ne se traduit pas nécessairement par une mobilisation politique organisée*<sup>9</sup> » (Gould, 1993). La mobilisation dépend aussi des « *acteurs sociaux importants* » qui tentent de « *manipuler la perception de la dégradation environnementale locale comme un problème social, et ainsi [d’] influencer la réponse des habitants* » (Gould, 1993) ainsi que des « *structures économiques locales et [de] l’accès à des ressources scientifiques et politiques* » (Gould, 1991).

Dans cette partie, je montre que le recul des mobilisations contre les algues vertes est corrélé à la baisse de la visibilité sociale, primaire et secondaire des « marées vertes » entre les années 1990-2000 et les années 2010, en lien avec des transformations sociales multiples et multiscalaires.

### 1.1. Les années 1990 et 2000 : pic des marées vertes et apogée des mobilisations

Dans leur article sur « *L’émergence de l’eutrophisation côtière comme problème environnemental global* », Levain *et al.* (2021) mobilisent déjà le concept de visibilité sociale pour expliquer l’émergence de conflits en Bretagne autour du problème des algues vertes à partir des années 1980. Selon les auteur·rices, la visibilité sociale des algues vertes s’accroît « *en même temps que la dépendance économique des communautés côtières au tourisme balnéaire* » mais aussi du fait du « *développement de programmes de recherche mettant en évidence le lien direct entre l’intensification agricole à l’échelle locale et la croissance des*

---

<sup>9</sup> Traduction de l’auteur.

*algues* ». Ce sont ces mêmes dynamiques qui se prolongent et se renforcent dans les années 1990 et 2000, conduisant à l'émergence d'associations et de mobilisations.

#### 1.1.1. Une nuisance pour les usagers des plages qui affecte l'économie locale

Pour une partie des membres d'organisations environnementales enquêtées, les premières mobilisations sont causées par une augmentation importante du phénomène des « marées vertes » sur les plages de certaines communes littorales.

*« L'explosion des algues, c'était dans les années 1990. C'était abominable : des tonnes et des tonnes d'algues. » - Adhérent·e de DLSALM*

*« C'était très impressionnant. Il y avait cinq ou six mètres d'algues et on nageait dedans pour pouvoir aller se baigner à la mer. Mon petit neveu, il tombait dedans et je le portais pour passer la barrière. Après, l'eau était plus claire. » — Adhérent·e de HAMV*

Très visibles, et du fait de la mauvaise odeur générée par leur putréfaction, les algues vertes affectent directement les différents usages des plages : habitant·es, baigneur·ses, promeneur·ses et touristes importuné·es par les nuisances visuelles et olfactives ; commerçant·es inquiet·es des impacts sur le tourisme ; pêcheur·ses gêné·es par les algues enchevêtrées dans leurs filets ; etc. Le cas emblématique est celui de la commune de Binic. Située à 10 kilomètres au nord de Saint-Brieuc, la commune accueille à la fois des activités agricoles, avec des élevages « *parmi les plus grosses porcheries du département* » (adhérent·e de DLSALM), du tourisme balnéaire et des activités de pêche. Un membre de l'association DLSALM explique que les nuisances causées par l'augmentation des quantités d'algues ont ainsi conduit différents groupes sociaux à se mobiliser ensemble :

*« Au début, ce sont les citoyens qui se sont mobilisés ici, les citoyens les plus embêtés, les gens qui pouvaient plus aller avec leurs gamins sur la plage. Puis les commerçants. Il y avait Serge, qui était un pâtissier très connu du coin, et qui s'est rendu compte de la baisse du tourisme. On ne pouvait plus rester sur les plages, ça sentait. C'était l'horreur. [...] On a décidé, avec les élus et avec les commerçants, en particulier de la ville de Binic, de créer cette association. [...] Pour vous donner une idée, on arrivait même à atteindre les pêcheurs plaisanciers, les pêcheurs professionnels, les pêcheurs en rivière avec l'AAPPMA<sup>10</sup>. » — Adhérent·e de DLSALM*

Du fait de leurs usages multiples du littoral, les communes costarmoricaines affectées par les marées vertes bénéficient ainsi d'un contexte socioéconomique favorable à la mobilisation contre les marées vertes.

#### 1.1.2. La désignation de l'agriculture industrielle comme responsable

---

<sup>10</sup> Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques.

Un second processus conduisant à visibiliser socialement les algues vertes est le travail scientifique démontrant le lien de causalité entre certaines pratiques agricoles industrielles et le phénomène d'eutrophisation en milieu littoral.

Avant les années 2000, les algues vertes font l'objet d'une controverse scientifique concernant le « facteur limitant<sup>11</sup> » de leur développement (Bourblanc, 2016). Certain-es chercheur-ses et associations environnementales mettent en cause les excédents d'azote issus de l'agriculture conventionnelle (engrais, lisiers) tandis que le milieu agricole pointe les phosphates issus des pollutions des stations d'épuration. Magalie Bourblanc (2016) a montré que, dans les années 1990 et 2000, une grande partie des scientifiques et des acteurs publics<sup>12</sup> s'est rangée du côté de la « thèse de l'azote » défendue par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

Le dépassement de la controverse « nitrate / phosphore » est utile du point de vue des mobilisations. En effet, il permet de construire un cadrage clair du problème public des algues vertes. Le « cadrage » fait ici référence aux « cadres (*frames*) de l'action collectives », définis par Benford et Snow (2012) comme « *des ensembles de croyances et de significations, orientés vers l'action, qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes des organisations de mouvement social* ». La construction d'un cadrage nécessite d'identifier le problème et d'en attribuer la source (cadrage diagnostic), de proposer des alternatives (cadrage pronostic) et d'exhorter à l'action (cadrage motivationnel). Dans le cas des algues vertes, les nouvelles connaissances scientifiques ont servi de ressource pour le cadrage pronostic : l'identification et la reconnaissance de l'azote comme principale source des algues vertes a permis aux associations environnementales de pointer plus directement et légitimement la responsabilité des pratiques agricoles, et en particulier de l'élevage intensif.

*« Ce bouquin là<sup>13</sup>, c'est vraiment le livre qui a démonté tous les propos des agriculteurs. Ça a été fait par plusieurs scientifiques de l'IFREMER, dont le coordinateur était Michel Merceron. [...] Il y a des gens d'ici qu'on connaît très bien, comme Jean-Yves Piriou, Ménesguen, qui ont aussi été des piliers d'Eau et Rivières. »* — Adhérent·e de DLSALM

### 1.1.3. La prise de conscience du risque sanitaire

Les années 2000 sont aussi marquées par la prise de conscience du risque sanitaire des algues vertes, perçues jusqu'alors comme une nuisance. Cette prise de conscience est très progressive du fait du faible nombre de victimes identifiées. A l'heure d'aujourd'hui, aucun décès humain n'a été officiellement reconnu comme lié à l'hydrogène sulfuré. Toutefois, dès les années 2000, certains membres d'associations de lutte contre les marées vertes commencent à faire

---

<sup>11</sup> « Le premier élément à disposition qui va manquer et qui va bloquer toute la croissance » (Liebig, 1844).

<sup>12</sup> Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA), Agence de l'eau, Département des Côtes d'Armor.

<sup>13</sup> A propos de : Merceron, M. (1999). *Pollutions diffuses: du bassin versant au littoral: actes de colloques, Ploufragan (Saint-Brieuc), [23-24] Septembre 1999* (Vol. 24). Editions Quae.

le lien entre les algues vertes et des décès d'humains et d'animaux sur les plages<sup>14</sup>. Pour ce membre de SDTGP, la prise de conscience vient de sa propre expérience sensible au contact de l'hydrogène sulfuré :

*« Pour moi, les marées vertes, c'était comme tout le monde, c'était pas beau dans le paysage, ça sentait pas bon, mais voilà. Et puis jusqu'au jour où je me suis retrouvé complètement piégé dans un endroit que je ne connaissais pas, plein d'algues vertes, dans la baie de Saint-Brieuc. Et je suis sortie de cette expérience sonné, littéralement. Les médecins qui m'ont dit « tu aurais pu y laisser ta peau ». Je marchais, il y avait des poches d'hydrogène sulfuré que je crevais tous les côtés et j'ai réussi à m'en sortir parce que j'ai vu un escalier qui m'a permis de sortir de cet endroit. » — Adhérent-e de SDTGP*

L'émergence du risque sanitaire permet aux associations qui luttent contre les marées vertes de réaliser une « extension de cadre » (Benford & Snow, 2012) afin de mobiliser au-delà des usagers directs du littoral et des écologistes.

Par ailleurs, dans les années 1990 et 2000, les associations s'attaquent à d'autres risques économiques, environnementaux et sanitaires que ceux des algues vertes, associés à d'autres pollutions issues des pratiques agricoles. C'est par exemple le cas de la pollution des eaux par les bactéries et les pesticides. Si les effets de ces différentes opérations « d'extension de cadre » sont difficiles à objectiver, elles peuvent contribuer à mobiliser un public plus large contre les algues vertes.

Ainsi, dans les années 2000, la hausse conjuguée de la visibilité primaire (algues sur les plages) et secondaire (nuisance, risque économique, risque sanitaire) des algues vertes conduit à des mobilisations relativement importantes (6000 personnes à Binic en 1998) rassemblant parfois des groupes aux profils socio-professionnels et intérêts distincts. Si, comme le confie l'un-e des enquêté-e, la mobilisation est relativement spontanée au départ, les APN jouent ensuite un rôle important dans l'entretien et l'organisation des mobilisations, et dans la construction d'un cadrage des algues vertes qui inclue les différents risques et qui pointe la responsabilité du modèle agricole breton.

*« A l'époque, il y a eu vraiment des grosses manif. On s'était tous regroupés et on s'était appelé le « Collectif des victimes des marées vertes ». Il y avait du monde-là. [...]. On y croyait vraiment quoi. Tout le monde se disait « si on se met tous ensemble, ça va certainement bouger. On va voir les mesures agricoles qui vont être mises en place. » — Adhérent-e de DLSALM*

Pourtant, dans les années 2010, on observe un recul des mobilisations contre les algues vertes. Celui-ci s'explique par plusieurs facteurs qui contribuent à réduire la visibilité primaire et secondaire des algues vertes.

---

<sup>14</sup> Un joggeur à Saint-Michel-en-Grève en 1989, un chauffeur transportant des algues vertes et un cheval à Saint-Michel-en-Grève en 2009, trente-six sangliers à Morieux en 2011, un joggeur à Hillion en 2016, deux chiens à Saint-Efflam en 2021.

## 1.2. Baisse de la « visibilité primaire » des algues vertes et de leurs nuisances

Selon les militant-es enquêté-es, les années 2000 et 2010 sont marquées par une baisse de la visibilité primaire des « marées vertes » car les habitant-es des « baies algues vertes<sup>15</sup> » sont progressivement moins confronté-es aux nuisances physiques, visuelles et olfactives des algues vertes.

### 1.2.1. L'évolution des pratiques agricoles : diminution nette des nitrates mais pas des échouages

D'abord, la prise de conscience du problème des algues vertes, et plus généralement de la mauvaise qualité des eaux en Bretagne, conduit les autorités publiques à mettre en place des politiques qui contribuent à lutter contre les algues vertes : programmes « Bretagne Eau Pure », contrats territoriaux, programmes régionaux « Prolittoral », Plans de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV). Ces politiques comprennent un volet préventif qui visent à transformer les pratiques agricoles pour limiter à la source les excédents de nitrates dans les milieux.

SAGE	Bassin versant concerné	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Arguenon Baie de la Fresnaye	Baie de la Fresnaye	Contrats BV à reconduction annuelle 1999-2003						Contrat Prolittoral 2004-08				CT GP5 2009-12			PLAV 2013-15						
Baie de Saint Brieuc	Gouessant	BEP2 1996-2001 (Haut Gouessant)								BEP3 2003-06							PLAV 2011-15				
	Gouet	BEP2 1996-2001 (Gouet amont)								BEP3 2003-06				CT 2008-10			PLAV 2011-15				
	Ic									BEP3 2003-06				CT 2008-10			PLAV 2011-15				
	Urne									BEP3 2004-06				CT 2008-10			PLAV 2011-15				
Baie de Lannion	Lieue de Grève									CT AV 2003-07							PLAV 2011-15				
Léon Trégor	Anse Locquirec (BV Douron-Dourmeur)																PLAV 2013-15				
	Horn/Guillec									BEP3 2003-06				CT 2008-12 (Horn au Kerallé : volet agricole et cours d'eau)			PLAV 2013-15				
Bas Léon	Quillimadec									CT AV 2004-08				CT AV 2008-12			PLAV 2013-15				
Baie de Douarnenez	Porzay et Ris									CT AV 2003-07				CT 2009-12			PLAV 2013-15				
	Autres BV de la Baie																				
Sud Cornouaille	Lesnevard					Contrats BV Lutte AV à reconduction annuelle 1999-2003				Contrat Prolittoral 2004-08				CT Odet-Aven 2009-11			PLAV 2012-15				
	Moros					CT Eau Potable 1999-2001				BEP 2002-06 + volet cours d'eau				Phase transitoire							

Tableau n°2 : Historique des programmes d'actions, d'après les données recueillies auprès de la DREAL/AELB et des territoires AV  
 BEP : Bretagne Eau Pure  
 CT : Contrat territorial  
 CT AV - Contrat Prolittoral : Contrat territorial algues vertes  
 CT GP5 : Contrat BV dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région (suite BEP)  
 PLAV : Plan de lutte contre les algues vertes (1<sup>er</sup>)

Figure 2 – Les « politiques des algues vertes » entre 1996 et 2015 (source : CRESEB, 2017)

Du fait des effets de ces politiques sur les pratiques agricoles, on assiste dès les années 2000 à une réduction progressive des concentrations de nitrates dans les rivières bretonnes.

<sup>15</sup> A partir de 2010, les Plans de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes (PLAV) définissent huit baies où des actions doivent être menées prioritairement parmi lesquelles on trouve la baie de Saint-Brieuc et la Lieue de Grève.

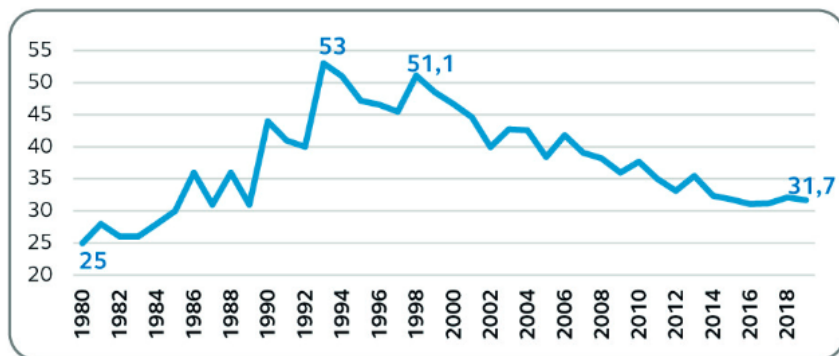
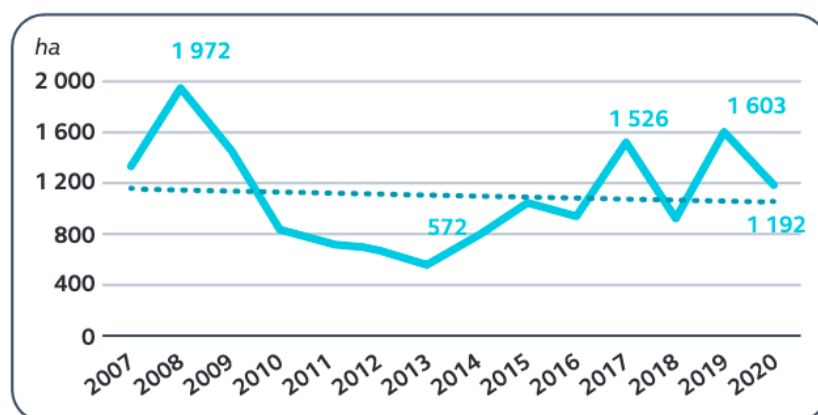


Figure 3 - Evolution des concentrations moyennes de nitrates dans les rivières bretonnes depuis 1980 (mg/l)  
(source : Dreal Bretagne)

Entre 2009 et 2013, cette baisse des taux de nitrate s'accompagne d'une diminution des échouages d'algues vertes sur les baies. Toutefois, il est difficile d'établir un lien de causalité entre ces deux phénomènes. Les processus d'eutrophisation littorale et d'échouage sont complexes, dépendants de facteurs biochimiques mais aussi météorologiques et climatiques. De fait, la baisse des nitrates ne se traduit pas par mécaniquement par une réduction des échouages. En 2021, si la Cour des comptes observe qu'une « *une légère tendance globale à la baisse des surfaces d'échouages et des tonnages collectés d'algues sur les sites sableux est observée depuis 2007 dans l'ensemble de la Bretagne* », elle reconnaît que « *de nouveaux pics ont été constatés en 2017 et 2019* » (Cour des comptes, 2021).



Source : Cour des comptes à partir des données CEVA, surfaces d'ulves échouées dans les huit baies algues vertes : somme des trois inventaires annuels (mai-juillet-septembre)

Figure 4 – Évolution de la surface totale d'échouages d'algues vertes sur l'ensemble des huit baies algues vertes (ha)  
(source : Ballu, Daniel, Cellier & Richier, 2021)

De plus, les territoires sont inégalement touchés par les phénomènes d'eutrophisation. Si certaines baies observent une baisse des surfaces d'échouage, « *les Côtes d'Armor restent le département le plus touché par ce phénomène. Les baies de Saint Brieuc (56 %) et de la Lieue*



de Grève (17 %) concentrent à elles seules 73 % de la surface totale d'échouage des huit baies algues vertes » (Cour des comptes, 2021).

### 1.2.2. Diminution objective des nuisances : le volet curatif des « politiques des algues vertes »

Les données disponibles ne permettent pas de conclure d'une baisse tendancielle des surfaces et volumes d'échouage d'algues vertes sur la période 2010-2020 par rapport à la décennie précédente. Toutefois, les enquêté-es rendent compte d'une diminution des nuisances. Celle-ci est le résultat des mesures contenues dans les « politiques des algues vertes », comme ramassage systématiques des algues sur les plages ou l'enfouissement du lisier.

*« Ce qui a évolué, c'est qu'on sent plus le lisier. C'est à dire qu'ils le traitent avec un produit pour qu'il y ait moins d'odeur. Et ils ont une obligation d'enfouissement. » — Adhérent·e de DLSALM*

*« On mise sur le ramassage. On ramasse, on ramasse, on ramasse. Donc on traite les effets, mais pas les causes. Et donc du coup, quand on ramasse, l'impact touristique est moindre et l'impact pour les mytiliculteurs et ostréiculteurs est moindre aussi. Donc du coup, c'est plein de personnes qui se satisfont de ça autant qu'ils peuvent quoi. Et puis on maintient tout un système économique qui produit ces algues vertes, mais on arrive à calmer les revendications. » — Adhérent·e de SDTGP*

Les volets curatifs des « politiques des algues vertes » conduisent à une baisse de la visibilité primaire (visuelle, olfactive) des algues vertes, et donc à la baisse des nuisances pour une grande part des usager-es des plages, ce qui réduit leur disposition à se mobiliser.

**Ainsi, dès les années 2000, et surtout dans la période 2010-2013, la diminution de la visibilité primaire des algues vertes, ou *a minima* de leurs nuisances, explique en partie une baisse de la mobilisation contre les algues vertes.** A contrario, les membres des associations environnementales observent des pics d'adhésion durant les années où les « marées vertes » sont particulièrement fortes, comme récemment en 2019 :

*« Quand il y a beaucoup d'algues vertes, les gens, ils réagissent. En fait, les algues vertes, c'est un indicateur qui mobilise les gens. La qualité de l'eau, les nitrates, ils n'en savent rien. » - Adhérent·e de DLSALM*

**A l'échelle des Côtes d'Armor, on peut donc conclure d'une corrélation positive entre la visibilité primaire des algues vertes et participation aux mobilisations.**

### 1.3. Baisse de la « visibilité secondaire » des algues vertes : quand le temps joue contre les mobilisations

Au-delà de la visibilité primaire, on observe aussi sur la période une baisse de la visibilité sociale secondaire des algues vertes, c'est-à-dire de leur visibilité à travers les interactions

sociales. Entre alors en jeu un ensemble de facteurs tels que les intérêts des groupes sociaux en présence, l'accès à l'information et les interactions entre les acteurs qui s'activent à manipuler la perception du problème environnemental (Gould, 1993).

### 1.3.1. Diminution subjective des nuisances : « amnésie écologique », adaptation des usages et renouvellement générationnel

**La diminution objective des nuisances des algues vertes et doublée d'une diminution subjective des nuisances, autrement dit de leur visibilité primaire relative.** En effet, comme l'avait remarqué Gould (1993), la visibilité sociale primaire d'un problème environnemental est relative. Elle évolue dans le temps à mesure que les générations se succèdent et s'habituent à un nouvel état des choses. Dans le cas des algues vertes, trois processus concourent à cette moindre perception des algues vertes comme une nuisance.

D'abord, les personnes les plus âgées ayant connu les années 1960, 1970 et 1980 sont sujettes à ce qu'une enquête appelle une « amnésie écologique », c'est-à-dire une habitude des populations à la présence des algues au point de ne plus se remémorer l'époque où elles ne recouvraient pas les plages.

Ensuite, certaines personnes enquêtées émettent l'opinion selon laquelle les populations ont adapté leurs usages à la présence des algues. En particulier, certaines communes touristiques auraient été durablement impactées par les algues vertes, au point que certains commerces auraient progressivement fermé depuis les années 1970. L'acceptation de ces transformations socioéconomiques réduirait, aux yeux des habitant·es, l'utilité de la mobilisation.

*« A Plestin-les-grèves et Saint-michel-en-grève, et tout ça, ça a commencé dès 1971. Ça a été une catastrophe, la fin d'une cité balnéaire archi-connue et très prisée avec les belles plages Saint-Michel... »*  
— Adhérent·e de DLSALM

*« Ça fait longtemps qu'il n'y a plus de tourisme ici. [...] Maintenant il n'y a presque plus d'infrastructures. Il n'y a plus de touristes. [...] Ma voisine, qui était une personne assez âgée et qui avait connu Hillion avant qu'il y ait des algues vertes, elle me disait mais « avant c'était fantastique, la vie qu'il pouvait y avoir. Il y avait des voitures le dimanche, quand il faisait beau, il y avait un tourisme local. Il y avait des voitures sur toute la côte, il y en avait partout et les gens venaient. Le dimanche, ils pique-niquaient ou ils allaient au resto, manger des moules. Donc voilà, il y avait une vie qui n'y a plus du tout maintenant, les plages sont désertes, c'est d'une tristesse à mourir. »* — Adhérent·e de HAMV

Objectiver de tels effets des « marées vertes » sur l'économie locale est chose complexe. En effet, il est très difficile d'isoler les effets sur l'économie des « marées vertes » d'autres facteurs tels que la météo ou les crises économiques. En 2011, une enquête du comité départemental du tourisme des Côtes-d'Armor avançait que l'écho médiatique de la mort de sangliers dans la baie de Saint-Brieuc avait généré un manque à gagner de 800 000 euros (La Gazette des communes, 2011). De son côté, le Comité général de l'environnement et du

développement durable (CGEDD) montrait en 2017 un faible impact des algues vertes sur la fréquentation globale des hôtels et des campings sur l'ensemble des communes du littoral du grand Ouest entre 2006 et 2009.

Enfin, il y a un processus de renouvellement générationnel qui nuit à la perception des algues vertes comme une nuisance à combattre. Pour un membre de SDTGP, les jeunes sont « *des personnes qui n'ont jamais connu le monde sans marées vertes, pour qui ça fait partie du décor quotidien.* ». Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le temps ne joue donc pas nécessairement en faveur de la conscientisation du problème des algues vertes ou, en tout cas, de sa conscientisation comme un problème à résoudre prioritairement.

### 1.3.2. L'évolution vers des cadrages moins tangibles : l'exemple du risque sanitaire

Au-delà de la moindre visibilité primaire, absolue et relative, des algues vertes, les années 2010 sont marquées par l'évolution du cadrage stratégique du problème des algues vertes, principalement sous l'impulsion des APN. Dès la fin des années 2000, SDTGP et HAMV vont en effet contribuer à imposer l'idée que les algues vertes présentent un risque sanitaire grave pouvant entraîner jusqu'à la mort. Comme expliqué plus haut, cette opération « d'extension de cadre » vise à trouver de nouveaux leviers de mobilisation des populations, mais aussi des leviers d'action auprès de la justice : la « *carence fautive des autorités publiques* ».

Or, cette évolution du cadrage stratégique ne se traduit pas mécaniquement par une extension des mobilisations. Selon Gould (1993), ce n'est pas le cadrage le plus « alarmant » qui mobilise le plus les communautés. **Un cadrage peut être démobilisant s'il va à l'encontre de la perception qu'ont les populations du problème. Dans le cas des algues vertes, il est possible que le risque sanitaire ait été peu considéré par les populations locales habituées à la présence des algues sur leurs plages sans impacts tangibles sur leur santé.** Lors d'une discussion informelle, une habitante de Saint-Michel-en-Grève confiait : « *pour nous, les algues vertes, c'était une nuisance, pas un danger* ». Malgré la démonstration des dangers de l'hydrogène sulfuré libéré par les algues en putréfaction, et les incidents ayant conduit à la mort de plusieurs personnes et animaux, le risque sanitaire demeure, pour une partie des locaux, un danger plus abstrait que les nuisances visuelles et olfactives et leurs répercussions sur l'économie locale<sup>16</sup>.

### 1.3.3. La difficulté à mobiliser dans le temps long : l'exemple du « retournement des commerçant·es »

Un facteur plus trivial de démobilisation est la difficulté à maintenir l'engagement des acteurs dans le temps. Si, dans les années 1990 et 2000, un certain nombre d'acteurs — dont des groupes professionnels, se mobilisent conjointement, c'est d'une part parce que leurs intérêts

---

<sup>16</sup> D'autant que la justice n'a pas reconnu le lien de causalité entre les algues vertes et les décès de Thierry Morfoisse et Jean-René Auffray.

sont directement menacés par les algues vertes, mais aussi parce qu'ils croient en la possibilité d'une réponse politique rapide et efficace.

Or, comme expliqué plus haut, la lutte contre les algues vertes s'avère être un enjeu complexe, autant sur le plan des processus biochimiques qui les produisent que des actions à mettre en place pour les faire reculer. A titre d'exemple, la diminution nette des taux de nitrates dans les rivières n'entraîne pas mécaniquement une diminution des échouages<sup>17</sup>. De plus, la mobilisation contre les algues vertes implique de visibiliser publiquement le problème des algues vertes, leurs nuisances voire leurs risques sanitaires, ce qui crée un risque d'image pour les communautés locales reposant en grande partie sur le tourisme balnéaire.

Face à ce double constat, **dès les années 2000, les commerçants et hôteliers des communes littorales commencent à se distancier des mobilisations, voire à s'y opposer franchement.** C'est exemplairement le cas en 2011 à la suite d'une campagne de communication de France Nature Environnement (FNE) dans le métro parisien mettant en scène un enfant jouant sur une plage recouverte d'algues.



Figure 5 - Campagne de communication de FNE dans le métro parisien en 2011

Un.e membre de l'association DLSALM témoigne des effets délétères de cette campagne sur la mobilisation locale :

« Les gens qui étaient très concernés, pas seulement les particuliers, mais aussi les commerçants, ont commencé à dire « nous, nos stations vont disparaître complètement si ça continue comme ça ». [...] Et puis ils se sont tus. Et puis on s'est trouvé en opposition avec eux et on a perdu beaucoup d'adhérents, beaucoup d'adhérents. Les gens ils font beaucoup par rapport au tourisme en fait. Au début, ils avaient cru qu'on allait vite régler le problème, que le gouvernement allait prendre les choses en main. Puis bon, ça ne s'est pas passé comme ça... ».

---

<sup>17</sup> Selon les scientifiques, il faudrait que les taux de nitrates soient inférieurs à 10mg/l pour diminuer drastiquement les volumes d'algues vertes.

#### 1.3.4. Le contre-mouvement du monde agricole conventionnel

Pour les enquêté·es, le reflux des mobilisations contre les algues vertes s'explique aussi par les réactions des autres acteurs en présence, à commencer par le milieu agricole.

Dès les années 1970, les pratiques d'agriculture et d'élevage conventionnelles sont visées par les organisations environnementales qui fustigent leurs effets délétères sur la qualité des eaux et des sols, la biodiversité, les paysages et la santé humaine. Dans les années 1990 et 2000, les mobilisations contre les algues vertes, accompagnées par le dépassement des controverses scientifiques, favorisent la mise en place de mesures préventives impliquant que les agriculteur·rices situés sur les bassins versants des « baies algues vertes » transforment un certain nombre de pratiques.

Toutefois, dans les années 2000 et 2010, face à la forte mobilisation, un certain nombre d'agriculteur·rices s'organisent, notamment grâce aux syndicats agricoles, pour défendre leurs pratiques et leur point de vue. On peut parler d'un véritable « contre-mouvement » au sens de « *la mobilisation de sentiments initiés dans une certaine mesure en opposition à un mouvement* » (Zald & Useem, 1987, p. 249, dans Sommier, 2020), celui porté par les organisations environnementales et citoyennes.

Le premier levier d'action, qui ne sera pas développé ici, consiste à relancer et alimenter les controverses scientifiques sur les origines des algues vertes. Un second levier d'action consiste à mettre en avant les efforts faits dans le cadre des « politiques des algues vertes » pour améliorer les pratiques agricoles. Les agriculteurs insistent sur le sacrifice économique que représentent ces évolutions de pratiques, et se décrivent comme étranglés par la multiplication et la complexification des normes environnementales. Un troisième levier consiste à mettre la pression sur les élus locaux. En effet, si les agriculteur·rices sont peu nombreux·ses dans la population des communes, l'ensemble des personnes travaillant dans ou au service du secteur agroalimentaire, ainsi que leurs familles qui peuvent partager leurs représentations et intérêts, représente une part non négligeable de la population. Ce « monde agricole » représente une clientèle électorale que les élus locaux ne peuvent ignorer.

*« Quand ça a commencé dans les années 90, à s'inquiéter sur le plan économique surtout, mais aussi sur le plan de bien être, les élus des communes étaient avec nous. Quand on a fait la manif en 98, il y avait le maire de l'époque en tête de la manif, pour qu'on sache que les communes allaient bouger. [...] Il y a quand même eu, très vite, une scission entre le littoral, avec les commerçants, les hôteliers, et l'arrière-pays, c'est-à-dire le monde agricole. Binic, c'est une grande commune avec un grand plateau agricole, et les plus grosses porcheries du département, avec celle de Lamballe. [...] Les familles d'agriculteurs, c'était l'agriculteur et sa femme, les enfants, mais c'était aussi les oncles et tantes. Et tout ça, pour les élus, ça faisait du monde pour voter. Donc, ce monde agricole là, on a compris qu'ils étaient vraiment très solidaires entre eux. » — Adhérent·e de DLSALM*

Les agriculteur·rices sont également représentés dans les instances de participation comme les commissions locales de l'eau (CLE) où ils et elles défendent leurs intérêts.

*« À la commission locale de l'eau, on a les agriculteurs qui disent carrément « Ah non ! Les algues vertes, on en a déjà assez parlé ». » — Adhérent·e de DLSALM*

Un dernier levier d'action consiste à organiser les contre-manifestations, comme par exemple en 2010 dans la baie de Douarnenez où un millier de manifestants « pro-agriculteurs » se sont rassemblés en marge d'une manifestation « anti-algues vertes ».

**Ces différentes formes de mobilisations produisent une conflictualisation des rapports sociaux locaux.** En créant un antagonisme entre les catégories « écologistes » et « agriculteurs », la contre-mobilisation oblige les locaux à « choisir son camp », ce qui n'est pas simple dans la mesure où les habitant·es sont à la fois des victimes des algues vertes, mais ont souvent des liens familiaux, amicaux ou de voisinage avec des agriculteurs·rices. Selon certain·es enquêté·es, la construction de ces catégories permet aussi de nier l'hétérogénéité des militants « anti-algues vertes », et notamment la présence à leurs côtés d'agriculteur·rices et d'organisations paysannes comme le syndicat la Confédération paysanne, le réseau CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) et le CEDAPA (Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome). Ainsi, tout militant anti-algue verte serait identifié comme un « écologiste » participant à ce que l'on n'appelle pas encore « l'agrobashing ». L'un·e des salarié·es du CEDAPA<sup>18</sup> raconte ainsi comment les membres de l'association, agriculteurs de profession, ne sont pas identifiés comme tels par les agriculteurs conventionnels, notamment au sein des instances de participation :

*« On a un représentant dans la commission locale de l'eau, sur la baie de Saint-Brieuc. Mais un des élus de la chambre d'agriculture, quand il comptait les agriculteurs présents, il ne comptait pas notre représentant comme agriculteur, alors que c'est un agriculteur. Il le considérait comme... je ne sais pas, peut-être comme un militant écologiste. » — Salarié·e du CEDAPA*

Ce double processus de conflictualisation des rapports sociaux et de stigmatisation des écologistes augmente le coût de la mobilisation contre les algues vertes à l'échelle locale, et rend plus difficile la négociation entre les différentes parties prenantes.

*« L'autre jour, il y en a un que j'ai vu à la commission locale de l'eau, qu'on connaît bien. Je ne donne pas de nom. Il ne m'a même pas dit bonjour. Ça fait déjà un moment qu'il ne dit plus bonjour aux assos. Avant, dans le SMEGA<sup>19</sup>, on siégeait avec les agriculteurs, avec les élus, avec la chambre d'agriculture. On discutait, même si on s'envoyait de temps en temps des vacheries. Mais maintenant, on considère que les associations environnementales, on a plus besoin. » — Adhérent·e de DLSALM*

Comme le remarquent certain·es enquêté·es, cette conflictualisation des rapports sociaux doit être recontextualisés dans un processus plus large de construction de l'antagonisme

---

<sup>18</sup> Le CEDAPA est une association d'agriculteur·rices costarmoricaïne qui accompagne les éleveur·ses au développement de systèmes agricoles herbagers.

<sup>19</sup> Syndicat Mixte Environnemental du Goelo et de l'Argoat.

« agriculteurs – écologistes », notamment au sein des champs politiques et médiatiques. A titre d'exemple, la création en 2019 de la « cellule Déméter »<sup>20</sup> témoigne de l'intériorisation par l'État français des inquiétudes du milieu agricole conventionnel vis-à-vis des militants écologistes.

Ainsi, le contre-mouvement du monde agricole conventionnel participe à augmenter localement le coût de la mobilisation contre les algues vertes, et en exerçant une pression sur les autorités publiques qui réduit la portée des « politiques des algues vertes ».

#### 1.3.5. Les évolutions de l'action publique : une fermeture progressive de la structure des opportunités politiques

Les agriculteurs et les organisations environnementales sont en interaction directe avec un troisième type d'acteur : les autorités publiques. Cette catégorie recouvre un ensemble d'acteurs hétérogènes fait d'élus locaux, départementaux, régionaux et nationaux, mais aussi de fonctionnaires des services de l'État. Dans les années 2000, ces acteurs de l'action publique jouent un rôle clé dans l'initiative, la définition, la mise en œuvre et le contrôle des « politiques des algues verte ». Toutefois, la réception des revendications des citoyen·nes et des organisations environnementales pour lutter contre les « marées vertes » par les autorités publiques, et leur traduction en politiques, dépend de la « structure des opportunités politiques » que l'on peut définir comme le degré « d'ouverture » d'un système politiques aux demandes des mouvements sociaux . Cette « ouverture » tient non seulement à la culture politique et à l'état des institutions du pays, mais aussi au degré de stabilité des alliances politiques ou encore à l'existence de points de relais stratégiques des revendications des mouvements sociaux (dans l'Etats, les médias, le monde intellectuel, etc.) (Neveu, 2019). Dans le cas de la lutte contre les algues vertes, les organisations environnementales perçoivent les années 2010 comme une période de fermeture de la structure des opportunités politiques.

#### *Les biais électoralistes des « politiques des algues vertes »*

D'abord, selon les personnes interrogées, les élus locaux ont des motivations électorales qui les conduisent à valoriser le « volet curatif » des plans d'action contre les algues vertes, plus visibles pour les habitant·es, au détriment de mesures préventives plus difficile à faire accepter par les agriculteurs. Le ramassage des algues, la mise en place de capteurs de H2S et les arrêtés de fermeture des plages sont ainsi une démonstration de la préoccupation des autorités locales pour le problème des algues vertes, même si elle nuit directement aux usagers des plages.

---

<sup>20</sup>La cellule Déméter est créée par la Direction générale de la Gendarmerie nationale, à l'initiative de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et du ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, pour lutter contre l'agribashing dont ferait l'objet le monde agricole.

*« L'année de la sécheresse, il y a qu'une seule plage qui est restée ouverte. Elle a fermé un ou deux mois, les mois d'été. Et puis elle a réouvert après. Mais certaines plages ont été fermées pendant les six mois. »*  
— Adhérent·e de HAMV

En Côtes d'Armor, les élus mettent aussi en valeur l'Unité de Valorisation Launay-Lantic, une usine de traitement des algues. Créée en 1980, l'usine a été modernisée en 2004 pour produire un compost à partir des algues vertes. L'association DLSALM est critique de ce type d'initiatives qui alimentent la croyance en l'existence de solutions techniques qui feraient des algues, non plus un déchet, mais une ressource valorisable économiquement.

*« Les algues qui sont ramassées là, sur toute la baie, sont envoyées par camions à l'usine de Launay Lantic. Et là, c'est aussi une belle supercherie. On fait croire aux gens que les algues qu'on envoie à Launay servent à faire du compost. Pour l'instant, on ne dit pas que c'est faux parce que on est en train d'essayer de vérifier ça... [...] Non, j'y crois pas que ça peut faire un compost « spécial algues vertes ». C'est un déchet. Il n'y a rien dedans, pas de phosphate, pas de calcium, donc c'est bidon. Mais c'est pour faire le buzz. »* — Adhérent·e de DLSALM

### *L'intégration des demandes du monde agricole*

Ensuite, du fait des diverses pressions du monde agricole sur les élus, notamment au sein des conseils municipaux, des CLE et des comités de pilotage et de suivi des PLAV, l'action publique semble incorporer les demandes des agriculteurs conventionnels dans les années 2010. Un·e membre d'ERB interrogé·e montre comment la baisse des taux de nitrates au cours des années 2000 a servi d'argument pour obtenir l'allègement d'un certain nombre de mesures agroécologiques :

*« Dès le début des années 2010, dès qu'il est avéré que la courbe des nitrates était sur une tendance baissière constante depuis quinze ans... le lobby de l'agriculture industrielle n'a de cesse que de demander des allègements de la réglementation et de les obtenir. En 2012, ils obtiennent de changer le mode de calcul des plans épandage. Jusqu'en 2012, on ne pouvait épandre de l'azote que sur les surfaces potentiellement épandable. Donc en fait, dans la base de calcul [...], on ne prenait en compte que les champs d'épandage, on enlevait les talus, on enlevait les bosquets, on enlevait la cour de la ferme. À partir de 2012, quand tout va mieux, ils obtiennent que l'on prenne comme base non plus la SPE mais la SAU, donc l'ensemble de la surface agricole utile. Ce faisant, par un jeu très mathématique, on augmente la capacité d'épandage parce que finalement sur les talus, ils ne vont pas aller épandre. Donc on va on va épandre un peu plus sur les champs réellement cultivés. Ils vont obtenir aussi que, dans la réglementation sur les autorisations ICPE<sup>21</sup>, on relève les seuils. Avant de faire une évaluation environnementale complète, il y a des histoires de seuils. Avant il y avait des « seuils déclaration » et puis des « seuils autorisation ». Quand on était un gros élevage, ils vont obtenir en 2013 ou 2014 le relèvement des seuils. [...] Ils obtiennent aussi l'introduction d'un troisième régime d'instruction de leur autorisation d'élevage, le régime « enregistrement ». C'est à dire qu'on ne passe plus par une enquête publique, on ne laisse plus les citoyens venir donner leur avis et dire « attends Jean-Charles, t'as parcelle-là, tu la mets dans ton plan d'épandage, mais je suis désolé, elle est construite depuis longtemps. C'est devenu un lotissement. » Ça, c'est ce que permettait de faire une enquête publique. Quand vous êtes*

---

<sup>21</sup> Installations classées pour protection de l'environnement



*sous le régime de l'enregistrement, qui a été introduit, ce n'est qu'un jeu de dossier envoyé à l'administration. Avec la baisse des services publics, vous croyez que c'est le fonctionnaire, qui est tout seul dans son bureau, qui va aller voir si le lotissement du bout du champ il a été construit ou pas ? Non. C'est tout ça, les allégements qui ont conduit à la situation actuelle. »*

Cette perception de stagnation voire de recul de la réglementation des pratiques agricoles dans la décennie 2010 est présente chez la majorité des personnes interrogées. Pour un membre de Bretagne Vivante et de FNE, le droit environnemental « *régresse tous les jours depuis l'arrivée de Macron* ». Des membres d'ERB font quant à eux référence au mouvement agricole du début d'année 2024 pour exemplifier leur sentiment d'impuissance face aux organisations agricoles :

*« Il y a quand même un contexte politique du moment qui est particulier. Enfin, notamment la dernière séquence qu'on a eu en début d'année avec les manif agricoles et les reculs qu'on a vu vis à vis des avancées qu'on avait pu avoir ces dernières années. C'est un peu dur quand même parce qu'on avait l'impression d'avoir validé certaines étapes, si je peux dire, et en fait on a l'impression que ça redégringole. — Salarié-e d'ERB*

*« Des petites victoires cumulatives, on en a, mais c'est quand même des victoires à la Pyrrhus. La grande victoire que l'on recherche, c'est une réflexion sur le système économique de production qui pour nous aujourd'hui est un mur infranchissable. [...] Il nous faut dix ans pour obtenir cinq petites victoires, cinq petites avancées, une ambition d'Ecophyto et il faut un mois au lobby agricole pour obtenir que ce soit ratiboisé. » — Salarié-e d'ERB*

### *« Simplification » et « rationalisation » de l'action publique*

Au-delà des programmes politiques, certaines transformations structurelles des institutions jouent en défaveur des mobilisations et de l'intégration des organisations environnementales : la « simplification » et la « rationalisation » de l'action publique.

Depuis les années 1990, plusieurs lois (1992, 1999) conduisent à la création des communautés de communes et des comités d'agglomération qui concentrent un certain nombre de compétences jusqu'alors dans la main des communes. De ce fait, les communes littorales les plus touchées par les algues vertes se trouvent englobées dans des ensembles administratifs plus larges, ce qui réduit le poids des revendications concernant les algues vertes.

*« Avec la création des agglos, nous, on s'est retrouvé dans Saint-Brieuc-Armor-Agglomération qui chapote 32 communes, et qui a pris beaucoup de choses, comme la gestion du PLUi. Et là on perd la main parce qu'il y a de l'éloignement, et de l'indifférence. » — Adhérent-e de DLSALM*

Ces restructurations conduisent aussi à la suppression d'instances qui permettaient un dialogue entre les acteurs de terrain.

« Ce qui est exemplaire, c'est vraiment la suppression du SMEGA qui était une structure qui était vraiment très proche du terrain, qui réunissait tous les acteurs qui pouvaient se parler à l'époque. On a détruit cette structure. Les acteurs ne se parlent plus. » — Adhérent-e de DLSALM

Les militant-es de DLSALM vivent ces évolutions comme un processus d'éloignement des citoyen-nés de espaces de décision exemptant les élus de rendre de compte des « politiques des algues vertes » auprès de la population :

*« Le phénomène actuel, c'est d'éloigner le public. Dès que tu demandes quelque chose, tu téléphones pour avoir un renseignement sur les algues vertes, on te dit toujours « allez sur le site internet »<sup>22</sup>. [...] Tout est fait comme ça pour éloigner le citoyen de ses problèmes. Parce que c'est nos problèmes. On veut nous faire croire que ces problèmes, on va les gérer quelque part. Mais c'est faux. Ils mettent ça dans des casiers. »* — Adhérent-e de DLSALM

Ce processus est doublé de la perception d'une diminution structurelle des dépenses publiques qui nuit à la lutte contre les algues vertes de deux manières.

D'une part, les APN étant dépendantes des subventions publiques, certaines voient leurs ressources diminuer dans les années 2010, ce qui réduit leur capacité d'action. C'est le cas de DLSALM qui, en 2022, est contrainte de mettre fin à un programme d'éducation à l'environnement pour les enfants des écoles locales, coorganisé depuis 2004 avec ERB et Bretagne Vivante<sup>23</sup>.

*« Petit à petit, on nous a dit « il faut diminuer le nombre de classes parce qu'il fallait un peu de sous ». Les bénévoles de De La Source à la Mer, on faisait ça gratuitement. Et un beau jour, on nous a dit que l'agglomération voulait faire des économies. Donc apparemment l'agglomération de Saint-Brieuc-Armor Agglomération est à 4 000 € près. Donc tout s'est arrêté. On n'a pas encore trouvé de nouveaux financements. »* — Adhérent-e de DLSALM

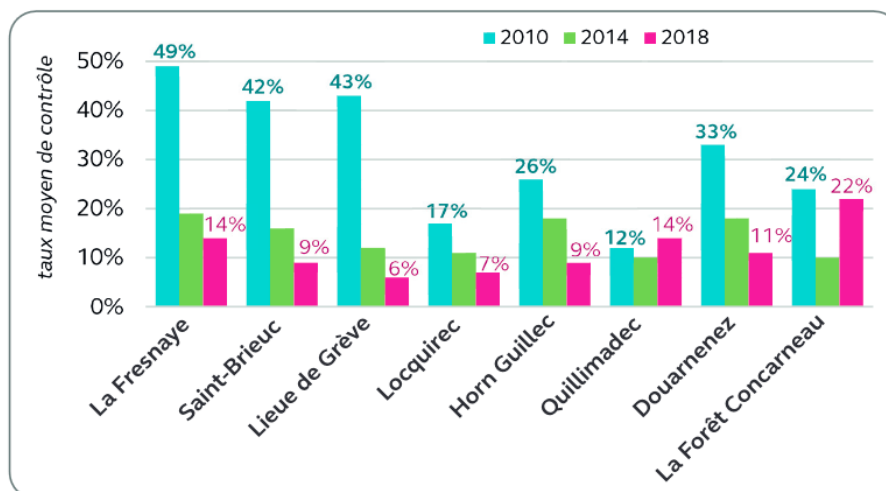
D'autre part, la rationalisation de l'action publiques touche directement les services de l'État chargés de contrôler la mise en œuvre des « politiques des algues vertes ». Selon la Cour des Comptes, *« depuis 2010, les services de l'État en Bretagne, comme dans l'ensemble de la France, connaissent une forte baisse des effectifs en charge du contrôle des exploitations agricoles. [...] Le nombre d'agents titulaires chargés de ces contrôles au sein des services de l'État dans les Côtes d'Armor et le Finistère s'est ainsi réduit de 24,2 % en dix ans. »* Selon la DREAL, cette diminution des effectifs s'est traduite par une baisse drastique des taux moyens de contrôle des exploitations des « baies algues vertes » entre 2010 et 2018. Sur les baies de Saint-Brieuc et de la Lieue de Grève, les taux de contrôle sont ainsi passé d'environ 40% en 2010 à 6% à 9% en 2018.

---

<sup>22</sup> Cet extrait d'entretien montre que la numérisation d'un certain nombre d'informations et documents administratifs constitue un coût pour les militant-es âgé-es les moins doté-es en compétences numériques.

<sup>23</sup> A noter que cette baisse des financements ne touche pas toutes les structures. La consultation des rapports d'activité des associations plus institutionnelles (ERB, BV, VivArmor) font plutôt état d'une augmentation de leurs ressources financières dans le temps. On peut donc émettre l'hypothèse, non pas d'une diminution structurelle des associations, mais d'une réaffectation des subventions au bénéfice des associations institutionnelles.

### Évolution du taux moyen de contrôle par baie (2010-2018)



Source : DREAL Bretagne – DDTM ET DDPP 22 et 29 - Taux moyen de contrôle : nombre de contrôles réalisés / nombre total d'exploitations

Figure 6 - Evolution du taux moyen de contrôle par baie (2010-2018) (Cour des comptes, 2021)

Selon les auteurs du PLAV 2, cette diminution des contrôles serait compensée par des contrôles plus ciblés. Cette évolution est questionnée par la Cour des Comptes qui observe une stabilité dans l'identification de situations de non-conformité (environ 50%), avant et après le changement de méthode.

Ainsi, les transformations structurelles et conjoncturelles de l'action publique dans les années 2010 traduisent une fermeture de la structure des opportunités politiques vis-à-vis de la lutte contre les « marées vertes », qui décourage la mobilisation des citoyen-nes et des organisations environnementales.

#### 2.3.6. Difficultés et divergences au sein de l'espace des organisations environnementales

**Une partie de la démobilisation des années 2010 tient également aux difficultés rencontrées par les organisations environnementales elles-mêmes, en interaction avec les réseaux militants et les autres parties prenantes.** Ces difficultés sont le produit, pour partie, d'évolutions structurelles affectant l'ensemble des organisations, mais aussi de divergences entre organisations conduisant à une relative désunion des organisations de lutte contre les marées vertes.

#### *Un faible renouvellement générationnel des associations historiques*

**D'abord, les associations locales comme DLSALM, SDTGP ou HAMV souffrent du vieillissement de leurs organisations lié à un faible renouvellement générationnel.** Un-e

enquêté-e déclare ainsi : « *On a du mal à avoir des jeunes. On peut dire qu'on est tous des retraités. Dans le conseil d'administration, il n'y a que des vieux* ». Une conjonction de facteurs peut expliquer ce faible renouvellement, qui semble contradictoire avec la progression globale des questions environnementales dans la société.

D'abord, comme expliqué plus haut, **les jeunes générations sont des personnes qui n'ont pas connu les plages sans les algues vertes et qui, plus que les anciennes générations, les acceptent de fait comme faisant partie du paysage.**

Ensuite, il faudrait étudier les effets des transformations de l'emploi en France (quantité d'emploi disponible, conditions de travail) sur l'engagement des travailleurs dans les associations. En effet, des formes d'instabilité professionnelle, financière et géographique peuvent nuire à un engagement dans le temps long.

« [Les jeunes], quand on en a, ça ne dure jamais bien longtemps parce qu'ils sont pris par leur métier, ils sont mutés. » — Adhérent-e de DLSALM

« On a eu quelques jeunes militants qui sont venus et puis après, pour des raisons professionnelles, ils se déplacent et on ne les revoit plus. » — Adhérent-e de SDTGP

Une troisième explication tient à la **professionnalisation de l'engagement écologiste**. Sylvie Ollitrault (2001) a montré comment, dès les années 1980 et 1990, les « carrières militantes » écologistes se sont professionnalisées. On est ainsi passé « *d'un modèle suivant lequel l'engagement devient, au fil du temps, une profession à celui d'une profession qui est aussi un engagement* » (Ollitrault, 2021). Cette dynamique s'est approfondie dans les années 2000 et 2010 à mesure que l'écologie s'est institutionnalisée pour devenir un secteur économique à part entière, permettant aux jeunes de choisir un emploi qui satisfait leur besoin d'engagement. Cette professionnalisation de l'écologie joue en défaveur des petites associations qui, du fait de leur modèle reposant sur l'indépendance financière et le bénévolat, n'ont pas la capacité d'employer des salarié-es. A contrario, la professionnalisation de l'écologie profite aux associations institutionnelles comme FNE, ERB ou BV qui sont en mesure de sélectionner et recruter des militant-es sur la base de leurs compétences. Ainsi, les associations institutionnelles bénéficient d'expert-es qui leur offre une bonne capacité d'action au regard de leurs effectifs relativement faibles (Ollitrault, 2001).

« *Les associations institutionnelles, elles ont quand même quelques jeunes parce qu'elles ont les moyens de les payer. Je vois bien qu'il y a des personnes qui sont venues nous voir : « on retravaillerait bien dans l'environnement. Est ce que vous pouvez nous payer ? » Ben non, on ne peut pas. On ne peut pas parce que on n'a pas les moyens et on veut surtout pas être dans la situation des associations institutionnelles qui font leur travail dans certaines limites.* » — Adhérent-e de SDTGP

Un dernier facteur qui explique le faible renouvellement des effectifs militants est la **faible hétérogénéité sociale des organisations environnementales**. Sylvie Ollitrault explique que la conséquence du processus de professionnalisation de l'engagement écologiste est « *le quasi-monopole des acteurs fortement dotés en capitaux culturels (diplômes, position dans le champ*

universitaire) et souvent, sociaux (liens d'interconnaissance avec des acteurs du monde scientifique, politique, syndical et médiatique) » (Ollitrault, 2001). Si les profils socioprofessionnels des militant·es interrogé·es n'ont pas été relevés systématiquement dans l'enquête, il apparaît assez clairement que la grande majorité d'entre elles et eux appartiennent aux classes moyennes et supérieures<sup>24</sup>. Un·e salarié·e d'ERB présente ainsi les délégués départementaux de l'association :

*« Ce sont des hommes blancs retraités, qui ont autour de 70 ans je pense. [...] Parce qu'en fait, les instances dans auxquelles on participe, elles se réunissent sur des horaires de bureau, des jours de semaine. Pour pouvoir y aller, il n'y a pas à tortiller, soit on prend un jour de congé, soit on est retraité. Et c'est des gens qui n'ont pas trop de difficultés financières et donc pour lesquels la question environnementale est plus facile à saisir parce qu'ils n'ont pas d'autres problèmes à côté. Enfin en tout cas, le problème d'accéder à de la nourriture ou de se loger, il est réglé. » — Salarié·e d'ERB*

Cette homogénéité des classes moyenne et supérieure, requise par l'expertise nécessaire à l'action militante, constitue une barrière à l'entrée des associations non négligeable pour les populations locales.

*Un nombre croissant de dossiers à traiter et à cadrer*

**Un second facteur d'affaiblissement structurel des organisations environnementales est la multiplication de « dossiers », c'est-à-dire des thèmes et sujets à traiter.** « *Il y a tellement de combats !* » explicite un·e militant·e du collectif Bretagne contre les fermes-usines (BCLFU). Cette inflation quantitative du travail des associations est liée, d'abord, au développement des sciences permettant d'avoir une connaissance toujours plus large et plus fines des différentes pollutions et de leurs conséquences sur la santé et l'environnement (pollutions azotées, pollutions bactériennes, pesticides, microplastiques, PFAS<sup>25</sup>, ammoniac, etc.) ; ensuite, au développement et à l'approfondissement des logiques productives produisant de nouveaux problèmes environnementaux (la pression sur la ressource en eau liée au changement climatique, par exemple) ; enfin, au développement du droit créant de nouveaux leviers d'action juridiques pour les citoyen·nes.

Contraintes en ressources, les organisations environnementales doivent alors réaliser des choix stratégiques. Certaines, se spécialisent (HAMV) tandis que d'autres restent généralistes (SDTGP, DLSALM, ERB, etc.). Le choix des répertoires d'action est aussi déterminant pour l'affectation des ressources des organisations. Ainsi, siéger dans des instances de participation pour y formuler des avis, tout comme porter des recours juridiques, implique de s'approprier des dossiers d'un haut degré de technicité (scientifique, juridique, administrative). Un autre

---

<sup>24</sup> A travers certaines allusions à leur formation (philosophie par exemple) à leurs professions passées (biologiste hospitalier, universitaire, enseignant, professionnel de l'étude d'impact, etc.), à leur statut de propriétaire (maisons avec vue sur mer) ainsi qu'à travers le langage utilisé.

<sup>25</sup> Substances per- et polyfluoroalkylées

risque consiste à choisir d'être peu présent dans les instances politiques pour se concentrer sur les enjeux de terrain. Ce choix peut amener les organisations à focaliser leur attention et leurs ressources sur des questions locales et techniques en perdant de vue les enjeux politiques structurants.

*« Sur le plan algues vertes de la baie de Saint-Brieuc, on est un peu moins présent politiquement parce que je pense qu'il y a une usure à force d'essayer de défendre des choses. Mais par contre, on continue à être présent sur le terrain et on a accompagné des éleveurs. Entre 2011 et 2018, on avait accompagné plus de 50 éleveurs dont une bonne partie avait quand même fait des vraies transitions de systèmes. Et nous, quand on a des résultats concrets comme ça sur le terrain, et bien c'est ça qui nous fait avancer quoi. » — Salarié·e du CEDAPA*

Au-delà du manque de ressources, la multiplication des dossiers représente un défi en termes de cadrage stratégique.

*« Au-delà de l'enjeu des algues vertes proprement dit, nous avons à peine le tiers des eaux bretonnes en bon état. [...] Et même je dirais que quelquefois on recule quand on sait aujourd'hui ce qu'on a comme polluants divers et variés, y compris des polluants dits éternels, dans l'eau du robinet. D'une certaine manière, malgré les sommes gigantesques qui sont engagées, on n'améliore pas la situation des eaux douces. [...] La pollution la plus emblématique c'est les algues vertes, mais il faut intégrer ce dossier algues vertes dans un environnement qui est beaucoup plus large qui est celui de pollutions généralisées. » — Adhérent·e de BV et de FNE*

Ce témoignage montre que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, la multiplication — et dans certains cas, la radicalisation — des enjeux environnementaux ne se traduit pas nécessairement par une « extension de cadre » (Benford & Snow, 2012) permettant un élargissement de la base militante. Comme expliqué plus haut, un cadrage stratégique n'est opérant que s'il entre en résonance avec la perception cognitive qu'on les acteurs du problème environnemental. Ainsi, pour les APN, intégrer de nouveaux dossiers implique un long travail de démonstration et de sensibilisation pour que le public prenne conscience de pollutions jusqu'alors ignorées. Les pollutions — et plus généralement les atteintes à l'environnement — étant souvent des phénomènes complexes, il est difficile pour les APN, d'une part, de les comprendre, et d'autre part, de transmettre l'information au grand public. Les militant·es courent deux risques symétriques. Le premier est de présenter les dossiers séparément les uns des autres, sans mettre l'accent sur les causes et dynamiques communes qui les produisent (par exemple, le modèle agricole breton). Cette montée en généralité est le préalable à une action politique systémique et pas seulement sectorielle.

*« On est dans une société où on réfléchit les choses en silos et où on a grand peine à avoir une vision holistique ou systémique des choses. On est dans une société des experts : experts scientifiques, experts techniques, experts juridiques et chacun s'attache à être le plus expert dans son domaine. Donc on cloisonne. On nous parle tantôt des pesticides, ensuite on s'attache à la question de la fertilisation phosphore, nitrates, puis après on nous dit pollution de l'air, l'ammoniac, les particules fines, et après on nous dit eau de baignade, conchyliculture, cyanobactéries. On prend les choses comme ça, par petits bouts. Nous, on s'adapte. On essaie d'être expert avec les experts sur ces questions-là, de faire valoir*

*l'intérêt des milieux naturels et aussi des habitants et des générations futures. Sauf qu'en fait, personne n'est dupe. Dans 95 % des situations, c'est l'activité économique majeure sur le territoire qui est à l'origine des atteintes majeures au territoire. Et le traiter par petits bouts, c'est s'éviter de penser globalement au système. Et il y a plusieurs personnes qui ont un intérêt à ce que ça perdure. » — Salarié-e d'ERB*

Le second risque est celui de présenter un discours du type « tout est pollué » confrontant le public à un problème de « supraliminaire »<sup>26</sup> (Anders, 2010), de dissonance cognitive trop intense entre la perception d'un problème et les pratiques sociales qu'il serait nécessaire de mettre en place pour y faire face. Le « tout est pollué » recouvre d'un voile général uniformisant les spécificités des différents problèmes environnementaux, et offre alors peu de prises individuelles et collectives pour agir.

*« Antonin : Comment on cadre le problème, sachant qu'il y a de plus en plus de dossiers différents à traiter ?*

*Membre d'HAMV : Il vaut mieux prendre le système à l'envers et partir du principe que tout est pollué. Le cadre, c'est que maintenant tout est pollué. Il n'y a plus un endroit qui n'est pas pollué. [...] On est axé sur les algues vertes parce que, bon, c'est un problème local, effectivement. Mais nous, notre sujet c'est la source, c'est pas le ramassage. Le ramassage, il est nécessaire parce qu'autrement on empoisonne tout le monde, mais il faut quand même de remonter à la source. Et effectivement, si on regarde bien, ça va au-delà des algues vertes. C'est l'eau, la terre, le climat aussi. Tout va ensemble, c'est tout. »*

### *Des divergences au sein des réseaux militants*

Toutefois, le vieillissement et l'inflation des enjeux sont des tendances lourdes qui affectait déjà probablement les organisations dans les années 2000, alors même que les mobilisations étaient à leur apogée. Un facteur déterminant propre aux années 2010 est le phénomène de désunion entre et au sein des organisations environnementales qui, dans les années 2010, avaient collaboré pour porter des recours juridiques ou organiser des manifestations dans l'espace public. **Ces effets de désunion (internes et externes) reposent sur des divergences entre les militant-es concernant les cadrages stratégiques, l'organisation et la gouvernance, les répertoire d'action.** Schématiquement, à l'échelle de l'espace des organisations environnementales contre les algues vertes, on observe une scission entre les associations institutionnelles (FNE, BV, ERB, VivArmor Nature) et les associations locales (HAMV, SDTGP). Celle-ci repose sur plusieurs points de désaccord.

---

<sup>26</sup> Théorisé par Gunther Anders (2010) à partir du cas de la bombe atomique, le concept de « supraliminaire » désigne « le seuil au-delà duquel l'esprit humain est inapte à penser et à se représenter les effets induits et les actions générées par l'utilisation des produits de la technologie. [...] Un tel décalage sans cesse grandissant entre ce que l'homme excelle à produire et ce dont il ne peut se représenter les effets ni même comprendre l'utilité place celui-ci en situation de ne plus assumer la responsabilité de ce qu'il produit. » (Mangard, 2014, p. 119-136)

## La question de l'expertise

Les divergences inter-organisations concernent d'abord le choix du cadrage stratégique (Benford & Snow, 2012). A première vue, les militant-es contre les algues vertes ont une compréhension du problème très homogène. Ils et elles sont aligné-es sur la désignation du problème (les effluents azotés), l'attribution des causes (le modèle agricole breton) et des responsabilités (l'agro-industrie et l'État) et la formulation d'alternatives (la réduction du cheptel breton, une agriculture moins intensive).

Toutefois, des divergences émergent au moment de faire le choix du cadrage stratégique, c'est-à-dire la manière dont l'organisation va présenter le problème au public. Les associations institutionnelles font primer des cadrages qui reposent sur une expertise scientifique, c'est-à-dire des données produites par des institutions de recherche reconnues. Les associations locales, quant à elle, font valoir une expertise profane, fruit de l'expérience sensible des habitant-es au contact des algues vertes (recours au témoignage) mais aussi de la production directe de données scientifiques issues du terrain. Ce choix est justifié par l'absence d'étude scientifique institutionnelle sur les effets des algues vertes sur la santé humaines et l'environnement.

Membre de SDTGP : « Notre action est basée sur le travail des scientifiques qui ont expliqué les marées vertes et qui expliquent le rôle des pesticides et tout. Donc c'est là-dessus que l'on travaille. Mais, ce qui est inquiétant, c'est que l'expertise est très fine sur les causes des marées vertes, ça c'est sûr, mais sur les effets des marées vertes sur la santé et sur la biodiversité : zéro. Ce qui quand même pose question. [...]

Antonin: Vous avez essayé de travailler avec des scientifiques et des laboratoires ?

Membre de SDTGP : Non, à partir du moment où on pouvait analyser l'hydrogène sulfuré à la source avec un détecteur de gaz, qui dit dessus quelle est la concentration en gaz... Vous faites venir un huissier et vous faites un constat. [...] Le protocole, c'est nous qui l'avons inventé. Parce qu'en la matière, il n'y a rien, rien, rien. Personne avant nous n'est allé voir quelles étaient les quantités d'hydrogène sulfuré qui se dégagaient des algues vertes en putréfaction. Personne. Cherchez dans la littérature. »

Ainsi, dans les années 2010, HAMV et SDTGP axent leur cadrage sur le risque sanitaire des algues vertes, tandis qu'ERB hésite à s'aventurer sur le sujet sur lequel il existe peu de données scientifiques.

« Nous on reste vraiment centrés sur tout ce qui est biodiversité et qualité de l'eau et on n'est pas très à l'aise dans des domaines qu'on ne maîtrise pas et qui ne sont pas statutairement prioritaires chez nous que sont les questions de santé publique. A l'époque, il faut se replacer dans le contexte. Il y a des choses qu'on ne sait pas. C'est d'ailleurs ce que révèle l'enquête d'Ines Léraut, c'est que ça a été très difficile à faire, à mettre [le risque sanitaire] sur le devant de la scène. Et d'ailleurs on doit tirer notre chapeau à ces associations [HAMV et SDTGP] qui ont su vraiment mouiller leur chemise pour ça. » — Salarié-e d'ERB

En 2017, l'association SDTGP attaque l'État en justice pour « préjudice écologique », mettant en cause les effets des algues vertes et du H<sub>2</sub>S sur la biodiversité du Gouessant, un fleuve dont l'estuaire se situe dans la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc. L'association ne



disposant pas d'étude sur l'impact des algues vertes sur la biodiversité, elle va mobiliser une étudiante en biologie pour réaliser des relevés dans l'estuaire du Gouessant, sous contrôle d'un huissier, afin de mettre en lumière la faible biodiversité du milieu par rapport au reste de la baie.

*« Il y a des endroits où si c'est mort, là où il y a des vasières. Parce que comme les algues ne peuvent pas être ramassées, il y a tellement de couches d'algues pourries et de poches de H2S que plus rien ne vit. Comme nous, les animaux ne résistent pas au H2S. » — Adhérent· de HAMV*

De leur côté, les associations ERB, VivArmor Nature<sup>27</sup> et Bretagne Vivante fustigent la pseudo-scientificité de l'initiative de SDTGP.

*« Il y a certaines assos qui prônent que la baie de Saint-Brieuc est morte. Et c'est aussi pour ça que je suis sorti du comité local de l'eau, c'est parce que moi je partageais pas ces discours là, puisque voilà, on sait très bien qu'à l'échelle des 3000 hectares, il y a, il y a une faune, une macrofaune benthique abondante qui se développe. Il y a aussi tout ce qui est preuve de la richesse du milieu, tout ce qui est activité mytilicole. Donc l'impact biologique, il peut être présent mais il est très très limité. [...] Il y a toujours une faune abondante. Il y a quelques espèces qui pourraient être influencées par des dynamiques algues vertes, mais ça reste des suppositions et le réseau trophique semble assez peu impacté par les algues vertes. » — Salarié·e de VivArmor Nature*

En étudiant la controverse « nitrate / phosphore », opposant notamment des chercheur·ses de l'IFREMER à des expert·ses proches des firmes agro-industrielles, Magalie Bourblanc avait montré la tentative infructueuse des universitaires à « *confiner l'expertise dans la sphère de la science académique officiellement reconnue et validée* » (Bourblanc, 2016), aussi appelée « expertise accréditée » (Collins & Evans, 2007). Le dépassement de la controverse n'avait été possible que grâce à l'intervention de l'inspection générale des grands corps d'État, jouant le rôle d'arbitre et permettant ainsi la stabilisation des connaissances.

Force est de constater que de telles controverses émergent aussi au sein-même de l'espace des mobilisations environnementales. Dans le cas de la controverse sur l'existence d'un « préjudice écologique » en baie de Saint-Brieuc, on peut penser que la stabilisation des connaissances viendra des arbitrages de la Justice<sup>28</sup>.

### [Le choix des répertoires d'action](#)

Les divergences de cadrage se traduisent mécaniquement par des divergences concernant le choix des modalités d'action.

---

<sup>27</sup> La controverse scientifique se double d'une controverse politique dans la mesure où le recours en justice de SDTGP met en cause la responsabilité de VivArmor nature dans la gestion de la réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc.

<sup>28</sup> A l'écriture de ce texte, en juillet 2024, le préjudice écologique a été reconnu par le tribunal de Nantes. Le préfet de la région a fait appel de la décision.

L'action des associations institutionnelles comme ERB repose sur un triptyque « participation, sensibilisation, dénonciation (via l'action juridique) » qui s'inscrit « *dans les principes de la Convention d'Aarhus*<sup>29</sup> », selon les mots d'un membre d'ERB. Pour ce dernier, c'est la participation aux instances de pilotage et de suivi des « politiques des algues vertes »<sup>30</sup> qui légitime le recours au contentieux juridique. ERB assume ainsi une position strictement légaliste, inscrite dans les statuts de l'association.

*« La réalité c'est qu'on est une association légaliste qui fait simplement appliquer l'état de droit. [...] Dès lors que l'on considère que la politique publique est malmenée, et bien on se saisit des moyens à notre disposition qui sont liés à la séparation des pouvoirs dans une démocratie. »* — Salarié-e d'ERB

Cette position amène les associations institutionnelles à déconsidérer les organisations qui ne jouent pas le jeu de la participation.

*« Si on arrivait, comme certains le font d'ailleurs, dans des contentieux hors-sols. Je ne veux pas citer de noms, mais j'en connais, des organisations associatives qui viennent se constituer partie civile dans des affaires. Quelle est la présence sur le terrain ? Quel est le moment où elles sont venues dialoguer, essayer de peser dans les orientations ? »* — Salarié-e d'ERB

Symétriquement, certaines associations comme HAMV ou SDTGP refusent de siéger dans les instances de participation qu'elles considèrent comme une perte de temps. Elles misent principalement sur le contentieux juridique pour obtenir des avancées, et peuvent critiquer les associations institutionnelles pour leur dépendance, notamment financière, vis-à-vis des autorités publiques qu'elles sont censées surveiller et parfois dénoncer.

*« Je sais pas si vous avez vu les dossiers d'extension d'élevages, ils sont épais comme ça. Alors ils [Eaux et Rivières de Bretagne] vont analyser des fois 20 dossiers, ils passent une matinée, il faut préparer les dossiers, les étudier pour donner un avis. Tout ça pour rien, parce que de toute façon, vous savez que vous aurez beau lever la main pour dire non, il y en aura dix qui lèveront la main pour dire oui. Donc pour moi c'est vraiment nul d'un point de vue efficacité militante. Il vaut mieux étudier des dossiers que font les scientifiques sur l'eau plutôt que d'aller étudier des dossiers d'extension d'élevage. »* — Adhérent-e de SDTGP

*« Certaines associations nous considèrent comme souvent trop impliqués dans la construction des politiques publiques, donc "pas assez radicaux", si je peux me permettre d'emprunter leurs mots. On est souvent considéré par une partie de ces militants comme des collaborateurs, ce qui nous fait doucement sourire parce qu'on est quand même l'association qui menons le plus de contentieux juridiques et qui sommes capables à la fois de parler au préfet et, en même temps, de répondre à ses mémoires en réplique devant le tribunal administratif et obtenir des condamnations de l'Etat. »* — Salarié-e d'ERB

---

<sup>29</sup> Convention européenne de 1998 sur l'accès à l'information, la participation du public aux processus décisionnels et d'accès à la justice en matière d'environnement.

<sup>30</sup> Commissions locales de l'eau, groupes techniques de travail sur les développements des actions sur les algues vertes, Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, comités de suivi de la mise en œuvre de la directive nitrates, Comité de suivi du PLAV, etc.

Toutefois, pour les petites associations, le choix de l'indépendance financière et de l'action par recours juridique a un coût. Le coût est d'abord financier et humain, car les recours juridiques coûtent cher, et les associations doivent allouer une grande part de leur activité à récolter des fonds pour couvrir les frais de justice.

*« [Avec l'association Défense des victimes des marées vertes], on compte organiser quelque chose à la rentrée pour sensibiliser les gens et récolter des fonds. C'est surtout ça. Il faut des fonds pour pouvoir aller en cassation sur le dernier jugement qui a été rendu par le tribunal des affaires sociales, qui ne veut pas reconnaître que Thierry Morfoisse est mort intoxiqué par l'hydrogène sulfuré. Il faut reconnaître que les chances de succès ne sont pas très grandes. Après, on ne pourra pas aller plus loin. Sur ces dossiers là, c'est il y a un enjeu financier qui n'est pas négligeable. On fait appel à la générosité publique. On n'a pas de fond, on n'a rien, on n'a pas une permanence juridique comme à ERB qui traite tous les dossiers. On se débrouille quoi. » — Adhérent·e de SDTGP*

De plus, s'aventurer sur le terrain du risque sanitaire impliquent de se confronter à des enjeux scientifiques et juridiques très complexes. L'absence d'études et données scientifiques implique parfois, pour les associations, de produire leurs propres données, ce qui coûte très cher (huissiers, laboratoires).

*« En 2019, on a rencontré l'ARS<sup>31</sup>. On leur a dit « écoutez, vous reconnaissez que les marées vertes peuvent être occasionnellement très dangereuses quand il y a des poches d'hydrogène sulfuré. Maintenant, ce qu'on voudrait savoir, c'est si à plus faible dose, sur le long terme, ça ne produit pas des effets. Dites nous s'il y a une étude. » Moi j'ai pas trouvé, je ne crois pas que ça existe. On leur a demandé de faire une étude épidémiologique. Ils ont dit « on ne va pas faire ce genre d'étude parce que, si jamais on la fait, on va pas pouvoir avoir des résultats probants. C'est à dire que on va avoir des personnes qui ont vécu à Hillion, qui ont respiré de l'hydrogène à faible dose pendant très longtemps et on va avoir des résultats comme quoi ces personnes-là ont eu un infarctus à tel âge ou ont eu tel cancer, mais on ne pourra pas imputer ça à au seul facteur hydrogène sulfuré. Donc du coup, circulez, il n'y a rien à voir. » — Adhérent·e de SDTGP*

Le coût de ces modes d'action est aussi « temporel ». Les recours juridiques sont des processus très longs pouvant s'étaler sur plusieurs années, voire décennies. De fait, il est très difficile pour les associations de maintenir la mobilisation et l'intérêt du public sur de telles durées.

*« [A propos de l'affaire Morfoisse] Le problème de la justice, c'est que c'est tellement long, tellement long que voilà, je crois que les gens ont oublié un peu cette affaire qui était tragique. » — Adhérent·e de DLSALM*

---

<sup>31</sup> Agence régionale de santé

## Enjeux d'organisation et de gouvernance

Enfin, les divergences de cadrage et de modalités d'action se traduisent par des formes d'organisation différentes. Trois formes organisationnelles peuvent être identifiées : les associations, agréées et composées de personnes physiques (HAMV, DLSALM, VivArmor Nature, CEDAPA) ; les fédérations, agréées et composées de personnes morales (FNE Bretagne, ERB, BV, SDTGP) ; les collectifs, « associations de fait » composés de personnes physiques et morales (BCLFU).

Les fédérations et associations, pour lesquelles les statuts représentent un garant d'une bonne gouvernance et un garde-fou contre les abus de pouvoirs internes, vont avoir tendance à se méfier des collectifs, même si elles reconnaissent que leur souplesse formelle leur donne un avantage sur le plan de la réactivité dans l'action.

*« Les collectifs de collectifs de collectifs, ça nous inquiète un peu parce que derrière on perd des notions de gouvernance et de de règles démocratiques dans les choix. [...] On ne peut pas mettre entre les mains de quelques individus la destinée d'une organisation qui a 50 ans ou 60 ans. » — Salarié-e d'ERB*

*« Ce sont des structures qui sont ingérables, je pense, ingérables. Et je ne suis pas sûr qu'elle soit très démocratique non plus. L'aspect démocratique me semble déterminant. Nos associations sont reconnues d'utilité publique, on a un fonctionnement associatif très démocratique, ce qui n'est pas le cas d'un certain nombre d'associations locales. Certaines n'ont pas tenu d'assemblées générales. Et puis il y a des crises internes. » — Adhérent-e de BV*

**Malgré des points de convergence sur le cadrage du problème des algues vertes, les divers points de divergence entre organisations jouent en défaveur de leur union. Dans certain cas, quand la différence n'est pas perçue comme une complémentarité mais comme un potentiel danger, ces divergences se traduisent dans des comportements compétitifs. On peut ainsi observer certains effets de concurrence au sein de l'espace des organisations environnementales : concurrence entre pour la légitimité de l'expertise ; concurrence pour la notoriété territoriale<sup>32</sup> ; concurrence pour les ressources financières<sup>33</sup>.**

### *Des conflits internes aux organisations environnementales*

**A l'intérieur des organisations, on retrouve des divergences et concurrences entre militant-es, qui sont souvent corrélées à des effets de renouvellement générationnel. Si peu**

---

<sup>32</sup> FNE, BV et ERB étant des fédérations, elles voient d'un mauvais œil les tentatives de création fédérations et collectifs autour des algues vertes initiées par des associations locales, comme la « Coordination vertes et Bleue » ou « Glaz Natur ».

<sup>33</sup> Suite au recours fructueux porté par ERB, DLSALM et SDTGP, ERB a, selon un-e membre de SDTGP « tiré les marrons du feu : sous prétexte que c'était la grande association régionale, elle a eu droit à des indemnités quatre ou cinq fois supérieure à la nôtre ». De fait, en 2017, SDTGP a décidé de porter son recours pour préjudice écologique seule, demandant ensuite aux autres associations de la soutenir grâce à la prodédure de l'intervention volontaire.

**de jeunes rejoignent les associations, ces dernières connaissent quand même des périodes de renouvellement de leurs effectifs, propices à la rencontre entre des cultures militantes divergentes.**

Par exemple, au sein d'HAMV, il y a un conflit en cours entre deux branches qui revendiquent leur légitimité à diriger l'association. D'un côté, il y a les membres historiques de l'association (parmi lesquels André Ollivro et Yves-Marie Le Lay) qui souhaitent transmettre une culture du combat politique, passant notamment par son incarnation dans des figures, par les recours en justice et l'interpellation des médias. D'un autre côté, il y a des personnes arrivées dans les années 2020, souhaitant proposer une ligne plus citoyenniste, moins clivante et « *politique* » afin d'élargir la base militante locale.

*« On n'est pas éternel, évidemment. Le problème, c'est celui de la transmission. Transmettre Halte aux marées vertes, à des personnes qui vont passer leur temps à aller dans les salles d'agriculture, des écoles d'agriculture, aller rencontrer des personnes ici ou là, c'est un peu frustrant pour nous... »* — Adhérent-e de HAMV

*« L'association de Binic, ceux de Plérin, ceux de la plage du Valais, les petites assos d'ici, comme le Coteau. Tout le monde voulait adhérer à HAMV parce que ça rassemblait tout le monde. [...] Mais lui [André Ollivro], son idée, sa stratégie, c'était de faire tout seul, de faire du foin, d'interpeller les médias. [...] Si bien que, au lieu de monter en puissance et avoir toute la région contre ces fameuses algues verte, ben c'est resté groupusculaire. »* — Adhérent-e de HAMV

*« Ils nous reprochent de ne pas être assez dans le combat. Et nous, on pense qu'il avoir une approche approfondie, aller dans les lycées agricoles, faire de la pédagogie. Aller dans les formations initiales d'agriculteurs, et même dans les lycées — eux, ils appellent ça du « périscolaire » — ça nous paraît important, parce qu'on a besoin d'un changement profond des mentalités. Les lois, elles partent du changement des mentalités. Si on veut faire des changements d'alimentation, de consommation, c'est pas les lois qui vont les faire, c'est parce que ce sera la demande des gens. [...] Nous on voudrait être une association citoyenne en fait, qui accepte tout le monde. On ne s'occupe pas de savoir de quel parti tu viens. »* — Adhérent-e de HAMV

Ainsi, dans les années 2010, les associations environnementales rencontre des difficultés structurelles et conjoncturelles qui les fragilisent. Pour partie affaiblies du point de vue de leurs ressources, elles doivent pourtant faire face à un nombre croissant d'enjeux à traiter. **Les choix stratégiques de cadrage, de répertoire d'action et de forme d'organisation sont alors autant de points de crispation qui génèrent des tensions au sein et entre les organisations environnementales.** Si les années 2000 ont connu des circonstances favorables à la collaboration, les années 2010 sont un période de divergence où se reforment les pôles qui structurent historiquement l'espace des mobilisations environnementales (Herry, 2021). D'un côté, un pôle « environnementaliste », « *ouvert aux normes et aux pratiques de champs* [champ de l'action publique et champ économique] *qu'elles souhaitent accompagner dans leurs démarches visant une meilleure prise en compte des problématiques environnementales* ». De l'autre, un pôle « écologiste » soucieux de « *préserver des formes d'autonomie vis-à-vis de ces champs* » (Herry, 2021).

Du point de vue de la lutte contre les algues vertes, les effets combinés du vieillissement des organisations, de leur faible hétérogénéité sociale, de la multiplication et transformation des cadrages stratégiques, et du climat de conflictualité se dégage des organisations produit un affaiblissement de la base militante et une baisse de la visibilité secondaire des algues vertes. **Aujourd'hui, dans les Côtes d'Armor, les associations de lutte contre les marées vertes ont un faible ancrage local.** Leur survie repose sur la ténacité d'une poignée de militant·es, et sur le soutien financier d'adhérents dont une grande partie n'habite pas sur les territoires touchés par les algues vertes<sup>34</sup>.

### Conclusion de la partie 1 : quand le temps joue contre les mobilisations

Le reflux des mobilisations contre les « marées vertes » dans années 2010 s'explique par une baisse conjointe de la visibilité sociale des algues vertes par rapport aux années 2000, période d'apogée de la lutte. S'ils ne permettent pas de diminuer les volumes d'échouage des algues, les volets préventifs et curatifs des « politiques des algues vertes » réduisent la visibilité primaire des algues et de leurs nuisances aux yeux des habitant·es des baies. En parallèle, le temps joue en faveur d'une diminution de la visibilité secondaire des algues vertes, c'est-à-dire de leur perception comme un problème grave et prioritaire. Les usager·es des plages s'habituent à la présence des algues. La succession des politiques publiques, leur étalement dans le temps et leur faible efficacité créé une lassitude chez l'ensemble des acteurs qui nuit à leur engagement, voire qui « *met en tension le territoire* » (membre d'ERB). Les mobilisations des organisations environnementales et les contre-mobilisations des agriculteurs créent ainsi localement une crispation des rapports sociaux et politiques. Dans un contexte plus général de stigmatisation des « écologistes », habitant·es et élu·es semblent de moins en moins disposé·es à soutenir les demandes des organisations environnementales. Du fait de ces difficultés, elles perdent progressivement leur ancrage local et évoluent dans des directions divergentes, occasionnant parfois des conflits intra- et inter-organisationnels.

*« C'est très difficile de faire bouger la population pour les algues vertes. [...] Ça fait tellement longtemps que les gens se sont résignés. [...] Les gens s'adaptent... »* — Adhérent·e de HAMV

En 2024, les organisations environnementales ont peu de perspectives. Si le pôle institutionnel voit dans la récente création de FNE Bretagne (2017) un levier d'action potentiel, les associations locales espèrent l'intervention de facteurs structurels externes comme des transformations du commerce international, qui forcerait l'agro-industrie à réduire sa production, ou comme le changement climatique qui, en occasionnant des crises de la ressource en eau, obligerait les autorités à prendre les questions relatives à l'eau au sérieux.

---

<sup>34</sup> La publication d'une bande dessinée et d'un film sur les algues vertes a permis de faire connaître cette lutte à l'échelle nationale, et de redynamiser les associations locales, notamment via des soutiens financiers.

L'étude des mobilisations contre les algues vertes dans la période 2010-2024 permet d'observer les transformations récentes de l'espace des organisations environnementales. Dans la seconde partie de ce mémoire je tente de décrire ces transformations, et les rapports qu'il entretient avec le champ de l'action publique.

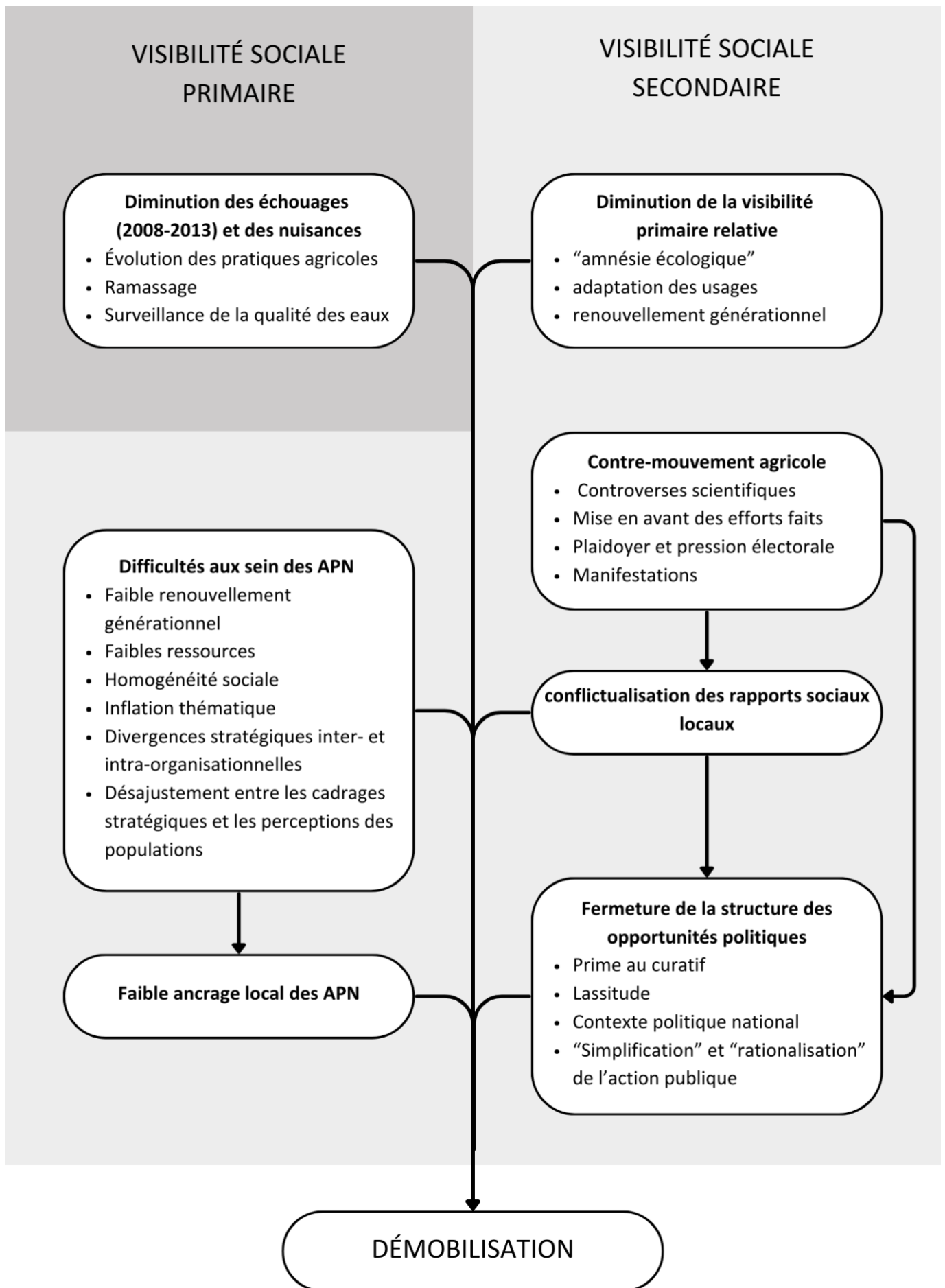


Figure 7 - Processus de démobilisation sur le dossier "algues vertes" dans la décennie 2010 en Côtes d'Armor



## Partie 2 - Un espace des organisations contre les algues vertes en voie reconfiguration : entre institutionnalisation, renouvellement et dépendance à l'action publique

La lutte contre les algues vertes témoigne d'une reconfiguration de l'espace des organisations environnementales en cours depuis les années 2010. Dans cette partie, il s'agit d'étudier et comparer les transformations récentes deux pôles de cet espace : le pôle dit « environnementaliste », ou « institutionnel », et le pôle dit « écologiste » ou « autonome »<sup>35</sup>.

### 2.1. Un pôle « autonome » qui se renouvelle rapidement

#### 2.1.1. Des associations historiques en difficulté

Comment expliqué dans la première partie, les associations SDTGP, HAMV, SDTGP sont fragilisée par :

- Le vieillissement de leurs militant·es ;
- Leur difficulté à recruter de nouvelles personnes, et les enjeux de transmission de l'historique de la lutte aux nouveaux·elles ;
- Le conflits interpersonnels, inter- et intra-organisations qui nuisent à leur réputation, et qui accaparent les énergies militantes.
- Le manque d'ancrage local (les habitant·es, les élu·es, les groupes professionnels, etc.)

Ainsi, en 2014, l'association HAMV a été dissoute, faute de ressources. Elle a été relancée en 2017 par André Ollivro et elle fait aujourd'hui l'objet d'un gros conflit interne qui pourrait jusqu'à se régler en justice.

#### 2.1.2. De nouvelles organisations pour prendre la relève

Si l'on dézoome des organisations spécialisées sur les algues vertes, on se rend compte d'un fort dynamisme local des organisations environnementales, marqué notamment par la création d'associations et collectifs dans les années 2010 et 2020. L'analyse de la base de données construite au cours de l'enquête<sup>36</sup> montre que de nombreuses organisations environnementales (associations ou collectifs) émergent dans la décennie 2010 en Côtes d'Armor. En s'intéressant à l'objet social des organisations, on peut observer l'émergences de « nouvelles » thématiques par rapport aux période antérieures :

---

<sup>36</sup> Voir annexe 6. Cette base de données est évidemment imparfaite du fait de son manque d'exhaustivité. Pour systématiser l'analyse, une piste serait d'effectuer un traitement statistique du Répertoire national des associations qui recense l'ensemble des associations déclarées sur le territoire français.

- Les pesticides (Phyto-Victimes, 2011 ; Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, 2015) ;
- L'extraction minière (Le Peuple des dunes Trégor, 2012 ; Douar Didoull, 2015 ; Le Peuple des Dunes de Batz, 2016 ; ENSALEP, 2020) ;
- Les méthaniseurs (Stop Méthane Plouha, 2020 ; collectif Du Frémur ; 2021)
- Les fermes-usines (Collectif PLEIN AIR, 2013 ; Dourioù Gouez, 2021 ; Bretagne contre les fermes-usines, 2021 ; Résistance aux fermes-usines, 2023 ; Sauve qui poule, 2023).

Ainsi, si la lutte contre les « marées vertes » mobilise moins aujourd'hui, d'autres enjeux environnementaux continuent de générer des contestations et des mobilisations dans les Côtes d'Armor. Certains sont d'ailleurs directement liés à l'agriculture industrielle, comme les pesticides, les méthaniseurs ou les fermes-usines. **On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle la transformation du réseau environnemental costarmoricain se fait sur le mode de la création de nouvelles organisations (moins que de la transmission des organisations existantes) en suivant des logiques de vagues thématiques.**

Les nouvelles organisations, associations et collectifs, héritent d'ailleurs de l'historique de la lutte contre les marées vertes. Durant l'enquête, j'ai pu échanger avec des membres du collectif Bretagne contre les fermes usines, qui décrivent ainsi les liens de collaboration avec SDTGP :

*« Il y a des liens qui sont fort avec Sauvegarde du Trégor, avec qui on mène un recours juridique dans le Trégor, sur une ferme-usine, une extension de porcherie à Langoat. Et donc on a des liens forts sur certains dossiers bien précis. Et puis on a aussi tout l'aspect juridique. C'est à dire que quand on participe aux différents recours, on est en lien avec des avocats qui sont sur les différentes affaires juridique. Il y a en a une, qui est basée à Brest, qui s'occupe à la fois des victimes des algues vertes, et on travaille aussi avec elle sur Langoat, pour s'opposer à l'expansion de la porcherie. Donc on échange des documents. Et dans l'argumentation on retrouve, les arguments qui servent pour un dossier, peuvent servir pour une autre. Donc il y a des porosités entre les dossiers. » — Membre de BCLFU*

Il y a donc des phénomènes de collaboration et de transmission de ressources (comme ici l'avocate spécialisée en droit environnemental) entre les associations historiques et les structures plus jeunes.

### 1.1.3. Diversification des cadrages, des répertoires d'action et des formes d'organisation

**Il s'agit toutefois d'expliquer pourquoi le renouvellement des organisations se fait sur le mode du remplacement des vieilles structures par de nouvelles. L'explication la plus directe est la volonté des militant·es de réaliser des transformations de l'action militante, que ce soit en termes d'objet social, de cadrage stratégique, d'organisation et de répertoire d'action.**

Le collectif Bretagne contre les fermes-usines (BCLFU) illustre bien cette dynamique. Créé en 2021, BCLFU rassemble, à l'échelle de la Bretagne, des individus, collectifs et associations qui luttent contre des projets d'extensions d'élevages, en particulier de porc et de volaille, et plus largement contre le modèle des « fermes-usines<sup>37</sup> ». Déjà sensibles aux externalités négatives de l'agriculture industrielle sur l'environnement, notamment avec le phénomène d'eutrophisation littorale, les militant-es de BCLFU ont pourtant décidé de former un nouveau collectif pour cibler plus directement un modèle productif, contrairement aux associations de lutte contre les marées vertes qui ne mettent en cause l'agriculture industrielle que dans un second temps :

*« Le mot « fermes-usines », il y a encore quelques années, il n'était pas si utilisé que ça. [...] On a touché quelque chose qui n'était pas exprimé, qui n'était pas verbalisé. Et quand on a commencé à définir les fermes-usines, on s'est rendu compte que des gens nous rejoignaient parce qu'ils le ressentaient de la même façon, ressentaient que cette lutte-là correspondait à quelque chose chez eux, soit parce qu'ils sont riverains, soit parce qu'ils voient les pressions de l'agro-industrie, le paysage se transformer, les emplois se dégrader. [...] Quand on dit qu'on a trois fois plus de cochons en Bretagne que d'habitants, qu'un camion sur trois en Bretagne transporte de la barbaque, tout le monde le sait. On met en exergue un sujet que tout le monde voulait bien banaliser parce que « la Bretagne c'est l'élevage ». Oui, mais pas dans n'importe quelles conditions. » — Membre de BCLFU*

Ainsi, le collectif BCLFU expérimente un nouveau cadrage stratégique potentiellement plus parlant et mobilisateur.

Ensuite, les militant-es de BCLFU souhaitent opérer un renouvellement des modes d'organisation et d'action.

*« Je me souviens de quelqu'un qui disait « oui mais nous, on a milité sur le sujet depuis 40 ans. » Oui mais justement, ça fait 40 ans. Donc on a peut-être besoin de faire différemment. » — Membre de BCLFU*

Cela passe par la forme « collectif » qui, contrairement aux associations à statut, offrent une grande « souplesse » dans l'organisation, le recrutement, le choix des actions et les collaborations avec d'autres structures.

*« Le collectif c'est la souplesse, c'est la rapidité, par rapport à des structures plus institutionnalisées qui ont leur part, qui sont respectables, qui font du travail mais qui ont aussi leur lourdeur. Et là, nous, on a un côté vigoureux, spontané, qui peut surprendre. [...] Nous, avec notre franc parler, avec le fait de sortir des éléments de façon publique, on n'est pas saisissable, on ne peut pas nous dissoudre, on ne peut pas nous saisir, on ne peut pas nous compter. Et ça c'est une liberté qui est vraiment très appréciable. » — Membre de BCLFU*

---

<sup>37</sup> Le collectif définit les « fermes-usines » notamment par des unités de production agricole « dont les matières premières sans lien avec le sol de l'exploitation », visant « une production massive pour un minimum d'emplois », dépendant « de groupes industriels et des acteurs de la finance », et occasionnant « des pollutions tout au long de la chaîne de production ayant des impacts sur la biodiversité et la santé » (Bretagne contre les fermes-usines, 2021).

*« On a un groupe de militants qui décident des actions qu'on va mener, de comment on va les mener, etc... et le critère pour y rentrer, c'est pas d'être élu ou d'être soutenu, c'est d'être volontaire et d'être dans la matière, dans l'action et d'être prêt à prendre du temps pour engager les différentes actions. »*  
— Membre de BCLFU

En témoigne aussi la rapidité avec laquelle s'est tissé le réseau de lutte contre les fermes-usines :

- En 2020, en réaction au « plan volaille<sup>38</sup> », émergence de collectifs locaux en opposition à des projets d'extensions d'élevages ;

*« Des acteurs plus connus comme la Confédération paysanne ou Eaux et Rivières de Bretagne ont fait le lien entre ces différentes mobilisations et ont permis à un mouvement plus large de se créer, c'est à dire de dépasser l'échelle de la lutte locale, d'échanger et d'en faire quelque chose de plus structuré. Parce qu'on s'est vite rendu compte que le problème était le même et les projets étaient les mêmes, soutenus par la région Bretagne, avec le Plan volaille. Avec une volonté politique de pousser la filière à aller vers plus de « qualité »* — Membre de BCLFU

- En 2021, mise en lien des collectifs et création d'un collectif départemental Morbihan contre les fermes-usines ;
- En 2021, création du collectif régional Bretagne contre les fermes-usines ;
- En 2023, création du collectif national Résistance aux fermes-usines.

En termes de modalité d'action, BCLFU souhaite embrasser le répertoire le plus large possible : *« On va aussi bien s'adresser à des parlementaires, faire un recours juridique, formuler les éléments juridiques, faire une action médiatique, faire de l'investigation, et inventer des types d'actions qui n'existent pas s'il le faut. De la désobéissance civile aussi. »* (Membre de BCLFU).

Ainsi, le pôle « autonome » des organisations environnementales se renouvelle dans les années 2010. Si les associations de lutte contre les algues vertes des années 2000 sont en difficulté, de nouvelles organisations voient le jour pour continuer de mettre en cause le modèle agricole breton, mais en choisissant parfois de nouveaux cadrages, de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux modes d'action.

## 2.2. Un pôle institutionnel qui se questionne et se structure

**De son côté, le pôle « institutionnel » de l'espace des organisations environnementales se renforce et se structure dans les années 2010. Ses ressources lui assurent une relative stabilité, tout en lui permettant de se nourrir des « innovations » apportées par le pôle « autonome ».**

---

<sup>38</sup> En 2020, l'Interprofession des Volailles Françaises lance un grand chantier de développement de la filière. L'objectif affiché est de fixer « des objectifs clairs aux professionnels afin de faire progresser les bonnes pratiques dans les élevages standards, mais également de développer les élevages bio et Label Rouge ». Pour les militant·es, ce plan se traduit concrètement par de nombreuses extensions des élevages existants

### 2.2.1. Faire son auto-critique sans toucher aux fondamentaux

Du fait des difficultés rencontrées dans la lutte contre les marées vertes dans les années 2010, les associations institutionnelles comme ERB ou BV sont amenée à faire l'auto-critique de leur action. Trois limites sont clairement conscientisées par les militant·es d'ERB :

- Le développement de l'expertise scientifique, juridique et administrative conduit à une technocratisation du militantisme qui nuit à la construction d'un discours facilement intelligible par le grand public, et intégrant non seulement des arguments techniques mais faisant aussi à des valeurs et leviers culturels ;

*« Notre expertise, c'est qu'on est capable de parler techno avec les plus techno. Mais je ne suis pas sûr que ce soit là la plus grande efficacité de qu'on ait à rechercher. [...] En singeant les experts, on est devenus des experts nous-mêmes et on a perdu le récit, et y compris même ce qui a fait la popularité d'Eau et Rivières dans les années 1970, tous rangés derrière le slogan « quand le poisson meurt, l'homme est menacé ». On était pleinement dans une ambition culturelle qu'on a délaissée, justement parce qu'on s'est senti le devoir d'être aussi expert que les experts qu'on nous opposait. Et je pense qu'on a perdu le récit commun. » — Salarié·e d'ERB*

- La participation aux instances de co-construction et de suivi des politiques publiques, où siègent des acteurs aux intérêts parfois contradictoires, implique de se conformer à une culture du compromis qui produit des politiques peu ambitieuses aux effets modérés.

*« Ça fait au moins 30 ans qu'il y a des programmes d'action sur la question des algues vertes. Et on n'a pas résolu le problème. [...] Parce qu'on est en permanence dans la négociation et que cette négociation, elle affaiblit toujours les programmes d'action pour avoir des résultats qui soient réellement efficaces. » — Salarié·e d'ERB*

- L'action juridique, notamment au tribunal administratif, permet une amélioration des politiques publiques, mais conduit aussi à la complexification des normes qui nuit aux agriculteur·rices chargé·es de les respecter. De plus, la logique individualisante de la justice française rend difficile l'attribution de la responsabilité collective des pollutions azotées qui sont de nature diffuses.

*« Le contentieux administratif est peu efficace au long terme. Il permet, à court terme, de "corriger le système", de réduire les "excès majeurs". Mais il rend la réglementation plus complexe et donc "inapplicable". De plus, la réduction des taux de nitrate par les politiques publiques se fait sur le dos des plus petits éleveurs pour qui la réglementation représente des coûts considérables, par rapport aux plus gros qui s'en accommodent. Pour avoir un impact sur le système, il faut porter atteinte au portefeuille des acteurs publics et, notamment grâce à des contentieux indemnitaires. D'autant que le droit environnemental s'est développé avec des*

*textes sur le préjudice écologique qui permettent de faire des demandes en réparation. » — Salarié-e d'ERB*

*« Les effets cumulatifs qui ne sont jamais appréciés. Mais les juges commencent à nous donner raison. On leur dit : « Votre rôle, c'est d'apprécier les effets cumulatifs. Vous n'appréciez jamais les effets cumulatifs. Vous regardez ce que l'éleveur fait, vous dites « c'est bien », mais vous ne regardez pas ce que l'éleveur d'à côté fait aussi. Or, les atteintes à l'environnement, c'est l'ensemble de ces effets. » — Salarié-e d'ERB*

Pour pallier ces apories de l'action institutionnelle, les associations s'inspirent des modalités d'action expérimentées par les associations et collectifs locaux. Par exemple, elles reconnaissent volontiers les bénéfices du travail de HAMV et SDTGP (et de la journaliste Ines Léraut) qui, en interpellant les médias, en faisant appel aux émotions du public, en personnifiant la lutte (André Ollivro, Yves-Marie Le Lay) puis en publicisant leur lutte grâce à des médias culturels (bande-dessinée, film), ont permis une « *meilleure mobilisation de la société civile* » (adhérent-e de BV).

Toutefois, très concrètement, peu d'actions sont aujourd'hui mise en œuvre pour activer ce « levier culturel » (salarié-e d'ERB) qui manque aux associations institutionnelles. Du fait de leur taille et des processus de démocratie interne, elles souffrent d'une inertie qui rend difficile les transformations structurelles majeures. Par ailleurs, certaines organisations sont engagées dans des activités cogérées avec les services de l'État qui accaparent les énergies, notamment salariées, et rend difficile le recours à des modalités d'action mettant directement en cause l'État.

*« On a porté plainte contre la société d'exploitation du bateau ramasseur des algues parce que on avait à l'époque un sous-préfet soi-disant spécialiste des algues vertes à qui on avait dit "ok pour les expérimentations, mais pas dans la réserve". Et le lendemain, qu'est ce qu'on voit arriver dans la réserve, dans la zone de protection renforcée ? Le bateau qui arrive dedans. On n'a pas été content hein, même si on s'est fait taper sur les doigts. Parce que la cogestion de la réserve, c'est quelque chose qui nous est attribué par le préfet. Donc forcément, il m'a pris entre quatre yeux et il m'a dit : « que Vivarmor porte plainte contre Pierre-Paul-Jacques, c'est vos oignons. Que vous le fassiez en tant que gestionnaire de la baie de Saint-Brieuc, non. [...] On a l'impression, des fois, d'être entre le marteau et l'enclume, entre des assos qui nous diraient qu'on n'est pas assez militants parce qu'on on tient un discours qui les dérange, mais encore une fois, leur discours n'est pas fondé sur des données scientifiques. Et puis comme aussi l'empêcheur de tourner en rond auprès des services de l'Etat parce que ben voilà, on demande à ce que ce qui est développé pour ramasser les algues vertes se fasse dans le respect de la biodiversité. Au sein de la réserve naturelle, on a cette position des fois un petit peu difficile à tenir. » — Adhérent-e de VivArmor Nature*

### 2.2.2. FNE Bretagne : passer à l'échelle pour peser

**En réalité, l'essentiel des espoirs des associations institutionnelles sont placés dans la construction de FNE Bretagne, une fédération régionale des APN bretonnes, intégrée à la fédération nationale FNE.** Créée en 2017, cette organisation est pilotée par cinq grande

associations bretonnes (BV, ERB, le Groupe Mammalogique breton, l'UMIVEM et Vivarmor Nature), elles-mêmes composées de 134 associations locales affiliées.

Dans le cadre de la lutte contre les algues vertes, FNE Bretagne offre plusieurs avantages :

- Mise en commun de ressources, notamment juridiques mais aussi sociales. A titre d'exemple, du fait de ses fonctions passées (chercheur à l'INRA et à l'IFREMER, administrateur de FNE, membre du Comité national de la biodiversité, du Comité régional de l'énergie, administrateur de l'ADEME, membre de la Commission permanente du Comité maritime de façade NEMO), l'un des administrateur de BV et FNE Bretagne possède un important carnet d'adresse qu'il met à profit dans ses activités militantes.

« Au niveau de FNE, on a un réseau juridique extrêmement puissant avec des experts de très haut niveau, que ce soit des profs d'université, des avocats, des juristes professionnels. On a aussi une vingtaine de salariés. Donc, comme le dossier algues vertes est un dossier national, il est compris par l'ensemble de notre réseau juridique. Donc ça, c'est un point extrêmement important, c'est à dire que les compétences dépassent de loin les seules compétences du juriste d'ERB par exemple. Cela permet de travailler dans un réseau beaucoup plus riche, notamment pour mener un certain nombre d'actions et jusque et y compris jusqu'à Bruxelles. » — Adhérent-e de BV et FNE Bretagne

« Quand on a besoin d'un soutien particulier, qui peut être un soutien politique, puisque on travaille au quotidien avec les cabinets ministériels, le relais est facilement trouvé avec telle ou telle personne. Par exemple, hier, j'étais avec le cabinet de Berville — qui d'ailleurs font leurs cartons — sur la planification en mer et sur la biodiversité en mer. Et là c'est porté par FNE sans aucune difficulté, tant auprès des services qu'auprès du cabinet ou des instances parlementaires, l'Assemblée nationale et le Sénat. Et puis FNE est très représentées au CESE. Donc c'est un travail multiforme qui est mené, mais qui repose pour une grande part sur les épaules d'Eau et Rivières de Bretagne. » — Adhérent-e de BV et FNE Bretagne

- Coordination et division du travail entre les différentes organisations, permettant notamment de traiter les « sujets orphelins » non pris en charge par des associations spécifiques ;

*« En ce qui concerne Bretagne vivante, nous pouvons être membres de comités de suivi, comme par exemple dans le cadre de ces bassins là [touchés par les algues vertes]. Mais bon, on travaille de toute façon de manière extrêmement étroite avec le ERB. Il n'y a pas de différence d'approche qui soit. La légitimité appartient véritablement à ERB qui est capable d'apporter à la fois une analyse sur les masses d'eau continentales d'eau douce et aujourd'hui sur les masses d'eau côtières. Mais bon, cette division des tâches, elle tombe bien au sens où il y a pas beaucoup de sujets environnementaux en Bretagne qui ne sont pas traités par nos associations. » — Adhérent-e de BV et FNE Bretagne*

- Construction de cadrages stratégiques plus systémiques ;

- Médiation entre associations permettant de désarmer les conflits ;

Ainsi, via FNE Bretagne, l'approfondissement institutionnel semble être la stratégie choisie par des associations comme ERB, BV et Vivarmor Nature pour lutter contre les algues vertes à des échelles de décisions plus élevées : nationale, voire européenne.

Toutefois, en 2024, cette dynamique n'est pas achevée. Présentée comme une fédération rassemblant plus d'une centaine d'organisations bretonnes, l'organisation manque encore d'ancrage local. Seules les cinq organisations fondatrices participent activement aux assemblées générales. Les 134 associations membres de FNE Bretagne ne sont d'ailleurs pas nécessairement des adhérentes volontaires : au titre de leur affiliation aux organisations fondatrices, elles ont été intégrées de fait dans la fédération. Difficile donc de savoir quelle légitimité a cette dernière pour parler au nom des APN bretonnes.

*« [Toutes les associations de la fédération] ne participent pas directement au fonctionnement de la fédération. Ces associations sont membres de nos associations constitutrice, par exemple de ERB. Mais ERB comme BV, aucune de ces deux associations ne fonctionne de manière correcte au plan fédéral. C'est une des faiblesses à mon avis de ce mode de fonctionnement. Alors ça s'améliore, mais c'est à mon avis encore nettement insuffisant. » — Adhérent-e de BV et FNE Bretagne*

On peut même émettre l'hypothèse selon laquelle cet approfondissement institutionnel nuit à l'action des associations locales. L'exemple du conflit entre SDTGP et les associations membres de FNE Bretagne autour du contentieux pour « préjudice écologique » montre que, plus qu'un outil au service du militantisme, la fédération peut aussi être utilisée pour exercer un contrôle sur les initiatives issues du terrain, et isoler les organisations qui ne paraissent pas conformes à la culture militante dominante<sup>39</sup>.

### 2.3. Par-delà les divergences, un espace des organisations environnementales relativement homogène

Si les pôles « autonome » et « institutionnels » de l'espace des organisations environnementales sont animés par des dynamiques différentes, facteurs de divergence entre eux, il ne faut pas surévaluer la diversité des milieux écologistes bretons. **L'espace des organisations environnementales se caractérise par une relative homogénéité sociale et par une mise en réseau qui peuvent être des ressources pour construire des alliances.**

#### 2.3.1. De nombreuses circulations entre organisations

---

<sup>39</sup> Annexe 5.



**D’abord, si les organisations s’opposent les unes aux autres sur des choix stratégiques, il existe d’importantes circulations humaines entre elles.** Les militant·es transitent de manière fluide d’une organisation à une autre, voire son membre de plusieurs organisations en parallèle. Ces circulations favorisent l’interconnaissance et la compréhension des logiques d’action des différentes organisations.

*« Moi, au départ, j’étais la représentante ou en tout cas l’interlocutrice pour un autre collectif qui s’appelle le Collectif de soutien aux victimes des pesticides. » — Membre de BCLFU*

*« Je fais partie des gens qui ont été impliqués en tant que militants, en tant que professionnels également, dans les associations de protection de la nature en Alsace et puis en Bretagne, et récemment dans le 93. J’ai été salarié d’une association de protection de la nature ici, dans le centre Bretagne où j’habite encore. J’ai été également administrateur, de Bretagne vivante et représentant d’Eaux et rivières de Bretagne à d’autres moments dans des instances, et j’ai pris en charge des dossiers particuliers. » — Membre de BCLFU*

### 2.3.2. Une perception partagée du problème

**Ces circulations, couplées à une forte homogénéité sociale décrite plus haut, produit une conception relativement homogène du problème des algues vertes à travers le spectre militant.** Ainsi, les militant·es, des plus institutionnels aux plus indépendants, pointent comme le problème central du « *déséquilibre entre le nombre d’animaux et ce qui peut être soutenu par l’environnement* » (Membre d’HAMV), et comme levier d’action principal la réduction du cheptel, qui implique de remettre en question le modèle de développement agricole breton.

*« Tant qu’il y aura du maïs, il y aura de l’azote à mettre dessus. Tant qu’il y aura du maïs, il y aura des compléments azotés dans la ration des animaux. Et ce complément azoté, qui vient d’Amérique du Sud, au bout d’un moment, il se retrouvera dans les baies à algues vertes. C’est d’une simplicité terrible. » — Adhérent·e de VivArmor Nature*

*« On ne remet pas en cause le modèle. Il n’a jamais été question de réduire la densité animale, ça il n’en est jamais question. C’est la source des nitrates, la densité animale. Il n’y a pas d’autres moyens. Si on veut réduire les algues vertes, il faut supprimer 50 % des animaux et puis mettre des plantes à la place. Faire un autre système d’agriculture et revenir en polyculture élevage. » — Adhérent·e d’HAMV*

*« En agriculture, très souvent, on fait des mesurtes à droite à gauche et on s’attaque pas au cœur du problème. Donc voilà. Nous, on a toujours dit il faut changer de système et pas changer de pratique. Enfin, quand on est que sur le changement de pratique pour réduire les phytos, par exemple, on va faire quoi? Changer la variété de céréales ? C’est la rotation qu’il faut changer, C’est le système de culture qu’il faut changer. » — Salarié·e du CEDAPA*

*« On a corrigé les fuites, mais on n’a pas travaillé sur le cœur du système qui est un déséquilibre majeur de ce qui rentre en Bretagne en matière d’azote et de ce qui en sort sous forme alimentaire. » — Salarié·e d’ERB*

### 2.3.3. Des alliances durables, des rapprochements circonstanciels et des complémentarités

Cette perception partagée du problème est une ressource fondamentale pour coopérer. Malgré les effets de divergences et de conflits décrits plus hauts, **il existe aussi des phénomènes d’alliances entre les deux pôles. Ces dernières permettent de pallier les faibles ressources dont bénéficient les organisations environnementales.**

Trois degrés de collaboration peuvent être identifiés. La forme la plus pérenne de coopération prend la forme des fédérations. FNE Bretagne, ERB, BV, Glaz Natur ou encore SDTGP sont autant de structures qui, à des échelles différentes, fédèrent des organisations locales, permettant la mise en commun de ressources et la construction de stratégies communes. Comme l’avait déjà montré Malo Herry à propos des organisations environnementales d’échelle nationale, *« cette forme de collaboration se fait généralement entre des organisations qui partagent une conception similaire du rôle que doivent tenir les organisations environnementales, et particulièrement en ce qui concerne le rapport aux autres champs, ainsi qu’un cadrage des problématiques environnementales et des répertoires d’action. Autrement dit, elles ont des « habitus organisationnels » proches. »* (Herry, 2021)

A l’intérieur des fédérations, les associations échangent des informations permettant aux organisations institutionnelles de se tenir au courant des réalités du terrain, et aux organisations locales de recevoir des conseils juridiques et administratifs, et d’être tenus au courant des décisions politiques prises à l’échelle départementale, régionale et nationale.

*« Il y a un truc un peu gagnant-gagnant. C’est à dire que eux, ils nous alimentent plus particulièrement sur des questions plus locales. Et nous, effectivement, on leur fait un peu plus redescendre des choses auxquelles, en tant qu’association locale, ils ont pas forcément accès, comme les comités régionaux de suivi. Et quand je vous dis c’est gagnant-gagnant, c’est que nous aussi, ça nous relocalise. Enfin, on reste une association régionale et quelquefois on pourrait penser qu’on est déconnectés du terrain, alors que non. En fait, nos adhérents et les membres de nos associations adhérentes sont nos yeux et nos oreilles sur le terrain. [...] S’il y a des pollutions, ils en ont connaissance. S’il y a des choses qui déraillent, ils en ont connaissance quelquefois. C’est aussi eux qui ont des sièges de représentation dans des instances dans lesquelles nous, on n’est pas. Et je pense notamment, puisque c’était un des sujets, à l’association De la Source à la Mer qui siège à la commission de suivi de site de l’usine de compostage de Launay Lantic, qui accueille en fait une partie des algues vertes. — Salarié·e d’ERB*

*« On était conscient du fait qu’une asso toute seule sur un petit territoire comme ici, ça n’a pas trop de poids. On a donc été tout de suite vers les autres grosses associations comme Eau et Rivières de Bretagne » - Adhérent·e de DLSALM*

Par ailleurs, ne disposant pas de statut juridique, les collectifs comme BCLFU sont dépendants des associations pour porter des recours juridiques.

*« On avait créé déjà le collectif Morbihan contre les Fermes-usines mais, en tant que collectif bien incapable de porter le moindre recours puisqu’on a pas d’existence juridique. Donc on s’est appuyé sur*

*des structures existantes comme Bretagne vivante, Eaux et Rivières de Bretagne qui nous ont suivi. Les amis des Faucheurs volontaires nous ont suivis aussi parce qu'il était question de soja avec des OGM dedans. Et puis la Confédération paysanne.* » — Membre de BCLFU

La seconde modalité de coopération consiste en des rapprochements circonstanciels autour d'enjeux ou d'action communes, nécessitant la mise en commun de ressources. C'est par exemple le cas de certains recours juridiques qui mobilisent des ressources financières ou informationnelles, ou encore des manifestations dans l'espace public qui nécessite l'activation des réseaux des militant·es et sympatisants les plus larges possibles.

*« Eau et Rivières nous suit, nous accompagne sur un dossier juridique bien monté contre une ferme-usine parce que c'est bien argumenté. Après, sur nos méthodes, sur d'autres événements, ils vont se mettre en retrait. »* — Membre de BCLFU

Enfin le dernier mode de coopération consiste en la complémentarité de modes d'action, ne nécessitant pas de coordination directe. Si les militant·es peuvent parfois critiquer les méthodes d'autres organisations, ils et elles restent la plupart du temps conscient·es de la complémentarité de formes d'action qui, pour plusieurs raisons, ne peuvent cohabiter au sein d'une seule organisation. S'il existe des désaccords stratégiques, les militant·es partagent globalement des objectifs et des valeurs qui les amène à relativiser leurs critiques.

*« [A propos de collectifs comme BCLFU] Ils choisissent des moyens d'action qui dépassent la désobéissance civile. Dans un certain nombre de cas de figure, cela produit une escalade parce que la violence du système conduit à la violence en réponse du système. Ce qui est souvent oublié, c'est que c'est d'abord le système qui est violent. La violence d'aujourd'hui, qui ne se voit pas, c'est la violence de demain, du dérèglement climatique. C'est la violence des hommes, la violence des familles dont les parents sont morts victimes des algues vertes. C'est la violence des enfants victimes de la pollution de l'air. »* — Salarié·e d'ERB

*« Globalement, nos combats sont les mêmes. Après c'est les modalités de ce combat qui peuvent différer et c'est vrai que nous on est avant tout légalistes. On refuse par exemple de signer un certain nombre d'appels parce qu'ils sont trop nettement dirigés, par exemple, contre les forces de l'ordre. À titre personnel, je peux vous dire que j'aimerais bien le signer, mais on peut pas en tant que structure. D'abord on est on est subventionné par les pouvoirs publics, ce qui ne nous empêche pas de les envoyer au tribunal, hein. »* — Adhérent·e de BV

#### 2.3.4. Des organisations unies dans leur dépendance structurelle au champ de l'action publique

**Pour finir, les organisations des deux pôles de l'espace des organisations environnementales sont relativement unies dans leur dépendance au champ de l'action publique.** La description des organisations en lutte contre les « marées vertes » confirme les résultats de la recherche de Malo Herry (2021) sur les organisations environnementales nationales.

A première vue, le pôle « autonome » semble plus indépendant du champ de l'action publique que le pôle institutionnel. Le fait de ne pas dépendre des financements issus des services de l'État ou des collectivités publiques permet en effet aux organisations d'avoir constamment la main sur leur action, leurs stratégies et leurs cadrages. Pourtant, **force est de constater que l'action des organisations du pôle « autonome » reste très proche de celles du pôle « institutionnel », et globalement dépendant des acteurs publics, mais aussi économiques**

### *Agenda et thématisation*

**D'abord, la définition de l'objet social, des cadrages stratégiques et de l'agenda d'action des organisations répond à une logique réactive par rapport à l'action publique et économique.** C'est cette logique réactive des militant·es qui permet d'expliquer le renouvellement de l'espace des organisations par vagues thématiques. Par exemple, c'est suite à la décision de la Compagnie Armoricaire de Navigation d'initier un projet d'extraction de sable que se créent les organisations du Peuple des Dunes en Trégor et Douar Didoull, même si celles-ci sont adossée sur et soutenues par des associations locales historique comme SDTGP (Schrijen, 2021). De même, c'est suite à la publicisation du « Plan Volaille », coconstruit par les entreprises bretonnes et les pouvoirs publics, que se sont créées, de manière parallèle et non coordonnée, des collectifs de lutte contre les extensions de poulaillers.

*« J'avais lâché un peu ce type d'engagement pour aller plutôt sur des actions culturelles. Et puis l'actualité m'a ramené sur le sujet : un projet de poulailler de grande dimension, soutenu par la région Bretagne pour l'investissement dans les bâtiments et une enquête publique, et une mobilisation qui démarre. Moi, j'arrive là-dedans avec un bagage de professionnels de l'étude d'impact. Et par ce biais là, je suis rentré dans le dossier en m'apercevant que les études d'impact fournies dans le cadre de ce type de projet sont d'une qualité déplorable qui ne répond pas au code de l'environnement. » — Membre de BCLFU*

Ainsi, l'action des organisations environnementales émerge moins d'un désir de mettre en œuvre un modèle agricole agroécologique (même si celui-ci habite les militant·es) que d'une urgence à se mobiliser pour empêcher la mise en œuvre d'un projet des acteurs politiques et économiques.

Même les organisations plus instituées, comme ERB, bénéficiant d'une stabilité, ont en réalité assez peu de ressource pour définir leur propre agenda. Comme expliqué plus haut, elles utilisent leurs ressources pour suivre un maximum de dossiers différents, gagner en expertise, et interférer, par la participation ou le recours en justice, dans une action publique déjà prédéfinie.

Antonin : *« Comment est-ce que vous décidez sur quel dossier vous allez mettre de l'énergie plutôt qu'un autre ? »*

Adhérent·e de DLSALM : *« C'est en fonction de ce qui va se passer. Si ça nous concerne, on prend le sujet. »*

*« La place des algues vertes dans nos discussions, ça dépend des territoires en fait. [...] On a des baies qui ne sont pas touchées de la même manière. Sur la baie de Saint-Brieuc, ça prend quand même pas mal de place. Du coup on en parle à peu près tous les tous les mois, des algues vertes. Dans les groupes locaux, sur le Trégor, j'ai rarement une association qui vient me voir par rapport aux algues. » —  
Salarié-e d'ERB*

Cette logique réactive empêche les organisations environnementales d'imposer leurs thématiques et leurs cadrages dans la sphère publique. Autrement dit, « *la définition de l'intérêt général demeure l'apanage de l'administration* » (Herry, 2021).

### *Territoire et échelle d'organisation*

**De même, la forme des organisations environnementales correspond aux territoires et échelles des organisations administratives et politiques, vers lesquelles leur action est dirigée (Herry, 2021).** Ainsi, la répartition des APN sur les différentes communes des « baies algues vertes » répond au besoin d'exercer une pression politique sur chaque unité administrative, par exemple en sollicitant les conseils municipaux ou en siégeant aux commissions locales de l'eau. La structuration des associations locales en fédérations départementales, régionales et nationales répond quant à elle au besoin d'aller toucher des instances politiques situées à ces mêmes échelles comme le conseil départemental ou régional, les comités de suivi des PLAV, voire les cabinets ministériels et l'Assemblée Nationale.

A noter que les phénomènes de fédération répondent aussi à la nécessité de s'organiser à la même échelle que les groupes économiques qui ont la capacité, en cas de contestation locale, de déplacer un projet industriel d'une région à une autre.

*« Il y a eu la création de Résistance aux Fermes Usines (RAFU), avec à la fois ces relations inter-collectifs au niveau national, mais aussi la possibilité d'atteindre le niveau parlementaire. Et là on a fait une présentation à l'Assemblée nationale de deux députés. [...] Après, cette échelle nationale, avec des rencontres avec d'autres collectifs à travers la France qui luttent contre les fermes-usines, c'est aussi parce qu'on s'aperçoit, on craint et on a eu des vérifications que ceux qui ne vont pas réussir à faire leurs projets en Bretagne — parce que, quand même, on commence à les embêter, à refroidir le nombre de candidats au projet — on voit qu'il va y avoir une tentative d'aller faire ça ailleurs. On a vu fleurir des choses dans le Limousin, les saumons dans la Gironde. D'où un regroupement au sein de ce RAFU. » —  
Membre de BCLFU*

Dans une certaine mesure, cette organisation territoriale hiérarchisée du réseau militant-es permet aux autorités publiques de facilement les maîtriser en choisissant leurs interlocuteurs, et en évitant ainsi que l'action d'organisations locales interfèrent à des niveaux de décision élevés.

*« Le gouvernement, il sait bien que ce n'est pas à une petite association locale ou à « Monsieur x » qu'on va demander de donner son point de vue. A un moment, à Rennes, il y avait un comité de suivi régional*

*des PLAV où on était invité, à la préfecture de région. Et petit à petit, il y en avait pratiquement plus de réunions. Et on a compris que la région n'était pas du tout intéressée par les petites assos comme nous ou d'autres, et qu'il fallait faire un regroupement et envoyer une seule personne. Ça leur fait gagner du temps. C'est Eaux et Rivières qui a été sollicité le plus souvent. On peut compter sur eux pour les autres aussi, c'est quand même des gens sérieux qui ne vont pas aller piétiner les petites assos ou ne pas faire ce qu'il faut. On a confiance. » — Adhérent·e de DLSALM*

*Des répertoires d'actions qui impliquent l'adhésion aux critères de légitimation de champs extérieurs*

**Enfin, que ce soit dans le pôle « institutionnel » ou le pôle « autonome », les organisations environnementales privilégient des modalités d'action similaires, dont le principal est le levier juridique, qui implique de se conformer aux critères de légitimation des institutions publiques.**

En effet, aux yeux des militant·es, le recours juridique semble être l'outil le plus efficace pour faire avancer la lutte contre les « marées vertes ». Ceci est lié à l'existence d'un droit environnemental relativement ambitieux à l'échelle de la France et de l'Europe, renforcé par un ensemble de jurisprudences qui renforce le droit dans le temps, dans une logique cumulative.

*« Le plus gros acquis au niveau juridique, c'est la jurisprudence. C'est à dire que les arguments utilisés sur les communes du centre Bretagne contre une extension de porcherie, et les arguments développés par le tribunal font jurisprudence, et ça inquiète jusqu'au ministère sur les conséquences de ce jugement, au point que c'est le ministère de la Transition Ecologique qui fait appel et qui va en Cour d'appel de Nantes pour casser ce jugement. C'est assez comique parce que ils ont la trouille de la portée de ce jugement sur l'ensemble des élevages de Bretagne. Parce qu'on y parle de l'ammoniac, parce qu'on y parle d'effectifs, avec une façon de compter les effectifs de de porc dans l'élevage qui fait qu'en réalité, ils sont au-dessus des seuils européens et que, dans ce cas là, ils auraient dû faire une évaluation environnementale. Si on applique cette façon de raisonner que le tribunal administratif a reconnu, si on l'applique à l'ensemble des élevages de porcs en Bretagne, et bien ça va poser quelques problèmes. Les préfectures autorisent une petite modification, puis, un an plus tard, une autre petite modification, et encore une autre petite modification. Et ça, c'est une technique classique chez les développeurs de projets. Ce qui fait que le tribunal administratif, il a vu le truc et a dit « bon, ce ne sont pas des petites modifications, c'est une modification substantielle. » Et à partir de là, il y a une étude d'impact qui est produite. Donc la démarche juridique qu'on engage, elle concerne les projets, elle concerne aussi la création de jurisprudence. Et ça, ça a un portée bien plus étendue que sur simplement un élevage en Bretagne. » — Membre de BCLFU*

Toutefois, agir en justice oblige les militant·es à se plier aux normes de l'institution juridique, et en particulier à la rationalité juridique et scientifique, nécessaire à la construction d'arguments aptes à convaincre les juges. Ces nécessités expliquent les processus « d'expertisation », voire de « technocratisation » qui touchent les organisations institutionnelles mais aussi les organisations dites « autonomes ».

Antonin : « *Quand je vous entends parler, j'ai l'impression que l'expertise scientifique est au cœur de votre activité.* »

Membre de BCLFU : « *Oui, parce qu'il faut prouver les choses. [...]* »

Membre de BCLFU : « *On n'invente pas de la donnée, on ne se base pas sur des sensations. Ça ne passe pas cinq minutes devant un juge, devant une politique. On fait en sorte de s'appuyer sur des données qui sont officielles. Et ça, ça nous donne beaucoup de force. On va les chercher au niveau européen, national, sur les sites spécialisés. Et effectivement, s'appuyer sur des données officielles, c'est c'est les rendre incontestable.* »

Ce résultat est cohérent avec la thèse de Malo Herry qui avait montré que « malgré des trajectoires variées, une identité commune se construit autour de l'expertise, qui devient la norme et la référence, y compris pour les associations qui ne sont pas du tout intégrées dans un processus décisionnel comme les groupes anti-nucléaires » (Herry, 2021).

Au-delà de l'expertise, interagir avec des institutions publiques, administratives ou politiques, nécessite de répondre à des critères de respectabilité, a fortiori pour les organisations dont la survie des financements accordés par l'État : « *participation du public, injonction à la responsabilité et à l'autonomie financières, bonne gestion, renforcement des liens entre inclus et exclus dans le cas de l'action sociale, référentiel de l'innovation sociale, expertise, transparence, efficacité, professionnalisme, etc.* » (Herry, 2021). Comme expliqué plus haut, cette dépendance aux critères de légitimation des institutions publiques est un frein à la diversification sociale au sein des organisations environnementales. L'appropriation des combats et des discours des APN par le grand nécessite la maîtrise d'un capital culturel important, alors que les questions environnementales en jeu concernent l'ensemble des populations des « baies algues vertes ».

Finalement, on peut questionner le degré d'indépendance prônée par les associations et collectifs environnementaux locaux. Si elles ne dépendent pas directement des financements de l'État, elles sont souvent dans des situations de précarité qui limite fortement la portée de leur action et les places dans une logique d'action réactive. De plus, le choix du recours juridique comme levier d'action principal les contraint à répondre aux critères normatifs des institutions publiques. Indirectement, ces critères influent sur l'action les organisations : les cadrages stratégiques qui sont « acceptables » ou non, les profils des membres et leur rapport aux institutions.

Ainsi, les organisations environnementales contre les algues vertes sont unies dans leur dépendance aux acteurs de l'action publique (et dans une moindre mesure aux acteurs économiques) qui les empêche avoir une véritable autonomie stratégique.

Dans cette seconde partie, nous avons vu que les années 2010 sont la scène d'une transformation de l'espace des organisations environnementales bretonnes. Si le pôle « autonome » est en voie de renouvellement grâce à l'émergence de nouvelles thématiques, organisations mais aussi de nouvelles formes d'action, le pôle institutionnel voit plutôt son avenir dans une meilleure structuration permettant d'exercer une action de plaidoyer à

l'échelle nationale voire internationale. Par-delà les divergences de visions et de pratiques, les organisations environnementales restent globalement proches. Leurs ressources communes sont des bases sur lesquelles des coopérations plus ou moins pérennes peuvent à nouveau se construire. Du fait de leurs faibles ressources et de leurs modalités d'action, elles restent toutefois très dépendantes des acteurs publics (et privés) qui fixent les règles du jeu : les enjeux, les territoires, les agendas, les critères de légitimité.



## Conclusion

### Principaux résultats

- Du fait de la diminution concomitante de la visibilité primaire et secondaire des algues vertes, les années 2010 ont connu un reflux des mobilisations contre les « marées vertes » par rapport aux années 2000 ;
- Les organisations environnementales ont un faible ancrage local dans les « baies algues vertes » ;
- L'espace des organisations environnementales se transforme, principalement au profit du pôle « institutionnel », tandis que le pôle « autonome » se renouvelle en s'orientant sur d'autres luttes ou cadrages ;
- Le recours juridique reste le levier d'action le plus efficace pour les organisations environnementales en proportion de leurs ressources, notamment grâce à l'effet cumulatif des jurisprudences du droit environnemental ;
- Par-delà les divergences, l'espace des organisations environnementales reste globalement homogène en termes de composition sociale, de perception du problème des algues vertes et de répertoires d'action.
- Les organisations environnementales (même dans le pôle « autonome ») restent globalement dépendantes du champ de l'action publique qui limite leur autonomie stratégique.

## Bibliographie

### Littérature académique

Anders G., *Et si je suis désespéré que voulez-vous que j'y fasse ?*, Paris, Allia, 2010, p. 71.

Ballu, S., Daniel, C., Cellier, L., Richier, S. (2021). *Rapport final du projet IZAR*. Creseb Bretagne. <https://www.creseb.fr/programme-izar-rapport-final-2021/>

Benford, R. D., & Snow, D. A. (2012). Processus de cadrage et mouvements sociaux : Présentation et bilan. *Politix*, 99(3), 217-255. <https://doi.org/10.3917/pox.099.0217>

Boccarossa, A. (2018). *Surveiller et agir : Le rôle du territoire dans la mobilisation et la mise en oeuvre d'un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau bretons (1992-2017)* [These de doctorat, Rennes 2]. <https://theses.fr/2018REN20043>

Bourblanc, M. (2014). Framing Environmental Problems : Problem Entrepreneurs and the Issue of Water Pollution from Agriculture in Brittany, 1970–2005. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 16. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2013.817944>

Bourblanc, M. (2016). Définir des indicateurs en milieu controversé: retour sur l'expertise scientifique «Algues vertes» en France. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 16(2).

Brun, A. & Haghe, J. (2016). Les médias, les algues vertes et le modèle agricole breton. *L'Espace géographique*, 45, 142-156. <https://doi.org/10.3917/eg.452.0142>

Cadoret, A. (2009). Conflict dynamics in coastal zones : A perspective using the example of Languedoc-Rousillon (France). *Journal of Coastal Conservation: Planning and Management*, 13(2-3), 151. <https://doi.org/10.1007/s11852-009-0048-9>

Cadoret, A. (2017). L'attachement aux lieux dans les conflits liés à l'environnement sur le littoral : Une ressource pour leur régulation. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 17 Numéro 1, Article Volume 17 Numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.18436>

Delanoue, E. (2018a). *Débats et mobilisations autour de l'élevage : Analyse d'une controverse* [These de doctorat, Rennes 2]. <https://theses.fr/2018REN20040>

Delanoue, E. (2018b). *Débats et mobilisations autour de l'élevage : Analyse d'une controverse* [ These de doctorat, Université Rennes 2]. <https://theses.hal.science/tel-01902653>

Fillieule, O. (2020). Carrière militante. In *Dictionnaire des mouvements sociaux: Vol. 2e éd.* (p. 91-98). Presses de Sciences Po.

Gould, K.A. (1993). Pollution and perception: Social visibility and local environmental mobilization. *Qualitative Sociology* 16, 157–178 (1993). <https://doi.org/10.1007/BF00989748>

Gould, K. A. (1991). *Money, management and manipulation: Environmental mobilization in the Great Lakes Basin*. Northwestern University.

Gramaglia, C. (2008). Des poissons aux masses d'eau : Les usages militants du droit pour faire entendre la parole d'êtres qui ne parlent pas. *Politix*, 83(3), 133-153. <https://doi.org/10.3917/pox.083.0133>

Hellier, E. (2018). La participation pour la protection de l'eau en Bretagne : Quelle place pour les "territoires"? *Geotema*, 56, 78.

Le Calvez, C. (2017). *Les usagers confrontés à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau : Approche en région Bretagne* [These de doctorat, Rennes 2]. <https://theses.fr/2017REN20053>

Levain, A. (2014). *Vivre avec l'algue verte: médiations, épreuves et signes*. These de doctorat en Sciences de l'Homme et Société. Muséum National d'Histoire Naturelle.

Levain, A. (2016). Une épreuve médiatique : Les éleveurs bretons et les marées vertes. *Études rurales*, 198, 171-194. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.11414>

Levain, A., Barthélémy, C., Bourblanc, M., Douguet, J.-M., Euzen, A., & Souchon, Y. (2021). Des océans indigestes : L'émergence de l'eutrophisation côtière comme problème environnemental global. *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors-série 33*, Article Hors-série 33. <https://doi.org/10.4000/vertigo.29914>

Malo, H. (2021). *Verdir la société : Les organisations environnementales nationales à la croisée des champs*. These de doctorat et Science Politique à l'Université Rennes 1. <http://www.theses.fr/2021REN1G005/document>

Mengard, F. (2014). La notion de « supraliminaire » chez Günther Anders. In E. Després & H. Machinal (éds.), *PostHumains* (1-). Presses universitaires de Rennes. <https://doi.org/10.4000/books.pur.52513>

Merceron, M. (1999). *Pollutions diffuses: du bassin versant au littoral: actes de colloques, Ploufragan (Saint-Brieuc),[23-24] Septembre 1999* (Vol. 24). Editions Quae.

Neveu, E. (2019). *Sociologie des mouvements sociaux*. La Découverte.

Ollitrault, S. (2001). Les écologistes français, des experts en action. *Revue française de science politique*, 51(1-2), 105-130. <https://doi.org/10.3917/rfsp.511.0105>

Sawicki, F. (2003). Les temps de l'engagement. À propos de l'institutionnalisation d'une association de défense de l'environnement. In *La Politisation* (p. 123-146).

Schrijen, D. (2021). La Bretagne face aux industries extractives. Processus de cadrage et construction de coalitions contre la prospection minière et l'extraction de sable dans les Côtes d'Armor. *Revue Gouvernance / Governance Review*, 18(2), 86-109. <https://doi.org/10.7202/1082503ar>

Sommier, I. (2020). Contre-mouvement. Dans : Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2<sup>e</sup> édition mise à jour et augmentée* (pp. 159-164). Paris: Presses de Sciences Po. <https://doi-org.passerelle.univ-rennes1.fr/10.3917/scpo.filli.2020.01.0159>

Presse, site web et littérature grise

Collectif (2023). C'est quoi une ferme-usine ? *Bretagne contre les fermes-usines* <https://bretagne-contre-les-fermes-usines.fr/cest-quoi-une-ferme-usine/>

Cour des comptes. (2021) *La politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne*. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-publique-de-lutte-contre-la-proliferation-des-algues-vertes-en-bretagne>

Khamsin, T., Renaud, C., Marcus (2017). *Marées vertes et fréquentation touristique*. - *Temis—Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer*. <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/document.html?id=Temis-0086501>

Moreira, M. & Launay, J. (2017). *Éléments de bilan du Plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015*. Creseb Bretagne. <https://www.creseb.fr/elements-de-bilan-du-plan-de-lutte-contre-les-algues-vertes-2010-2015/>

Stoll, S. (2011). *Algues vertes : 800 000 euros de manque à gagner pour le tourisme en Côtes d'Armor*. La Gazette des Communes. <https://www.lagazettedescommunes.com/75803/algues-vertes-800-000-euros-de-manque-a-gagner-pour-le-tourisme-en-cotes-damor/>

Agir contre les algues vertes en Bretagne. (2024). *Bilan des échouages en 2023 et situation en mai 2024*. *Algues-vertes.com*. <https://www.algues-vertes.com/actualites/bilan-des-echouages-en-2023-et-situation-en-mai-2024/>

## Annexes

### Annexe 1 : Informations sur les entretiens

<b>Organisation</b>	<b>Nombre et fonction des enquêté-es</b>	<b>Modalité / Lieu</b>	<b>Durée</b>
Eaux et Rivières de Bretagne	1 salarié-e	Distanciel	1h22min
Eaux et Rivières de Bretagne	1 salarié-e	Distanciel	1h19min
Bretagne Vivante FNE Bretagne	1 membre des conseils d'administration	Distanciel	1h04min
VivArmor Nature	1 salarié-e	Distanciel	27min
VivArmor Nature	1 membre du conseil d'administration	Distanciel	45min
Collectif Bretagne contre les fermes usines	2 membres	Distanciel	1h18min
Halte aux marées vertes	2 membres du conseil d'administration	Lamballe-Armor (22)	2h00min
De la source à la mer	4 membres du conseil d'administration	Binic (22)	2h09min
Sauvegarde du Trégor- Goëlo-Penthièvre	1 membre du conseil d'administration	Locquirec (22)	2h51min
C.E.D.A.P.A	1 salarié-e	Plérin (22)	1h07min

## Annexe 2 : Grille d'entretien

*Question 1 : Pouvez-vous vous présenter personnellement, et me décrire le rôle que vous jouez dans votre organisation ?*

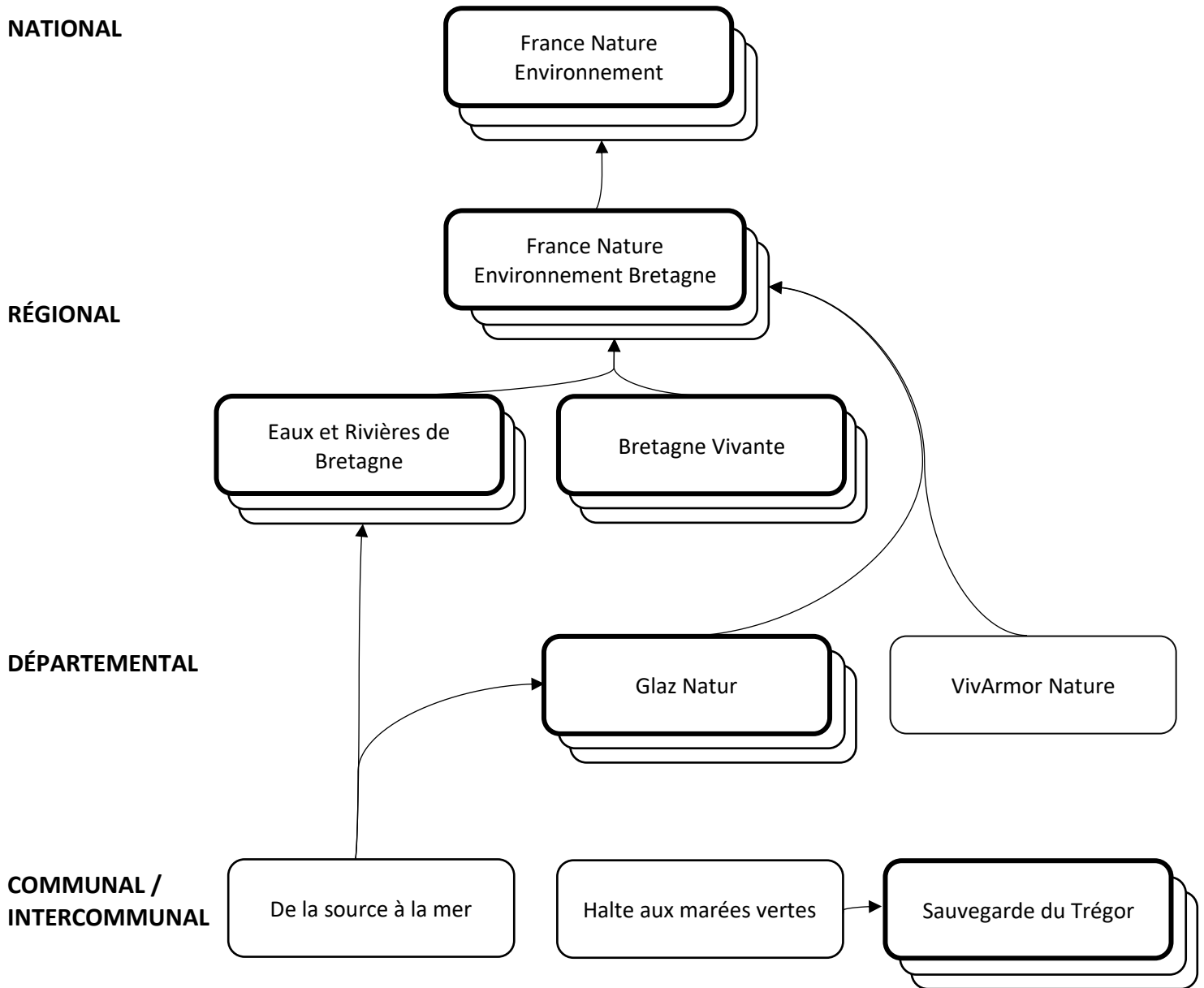
*Question 3 : Depuis quand et comment votre organisation joue un rôle dans la lutte contre les marées vertes ? Depuis les années 2000, quelles actions concrètes avez-vous mises en œuvre ? Quelle part de vos ressources est allouée aux actions contre les marées vertes ?*

*Question 2 : Pouvez-vous me décrire les profils des membres de votre organisation ? Y a-t-il eu des évolutions depuis 2010 ?*

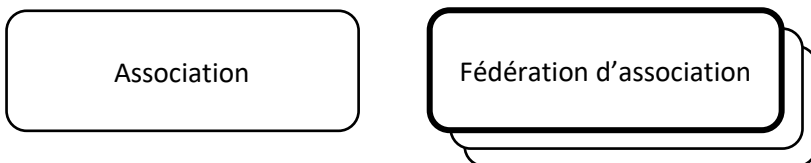
*Question 4 : Avez-vous (eu) des relations avec d'autres organisations environnementales ? Avec les élus ? Les services de l'État ? Le monde agricole ?*

*Question 5 : Quelles évolutions avez-vous observé dans la lutte contre les marées vertes depuis 2010 ? Comment votre association s'est-elle adaptée aux évolutions récentes ? Quel est votre bilan ?*

Annexe 3 : Organisation du réseau associatif breton contre les marées vertes<sup>40</sup>



Légende :



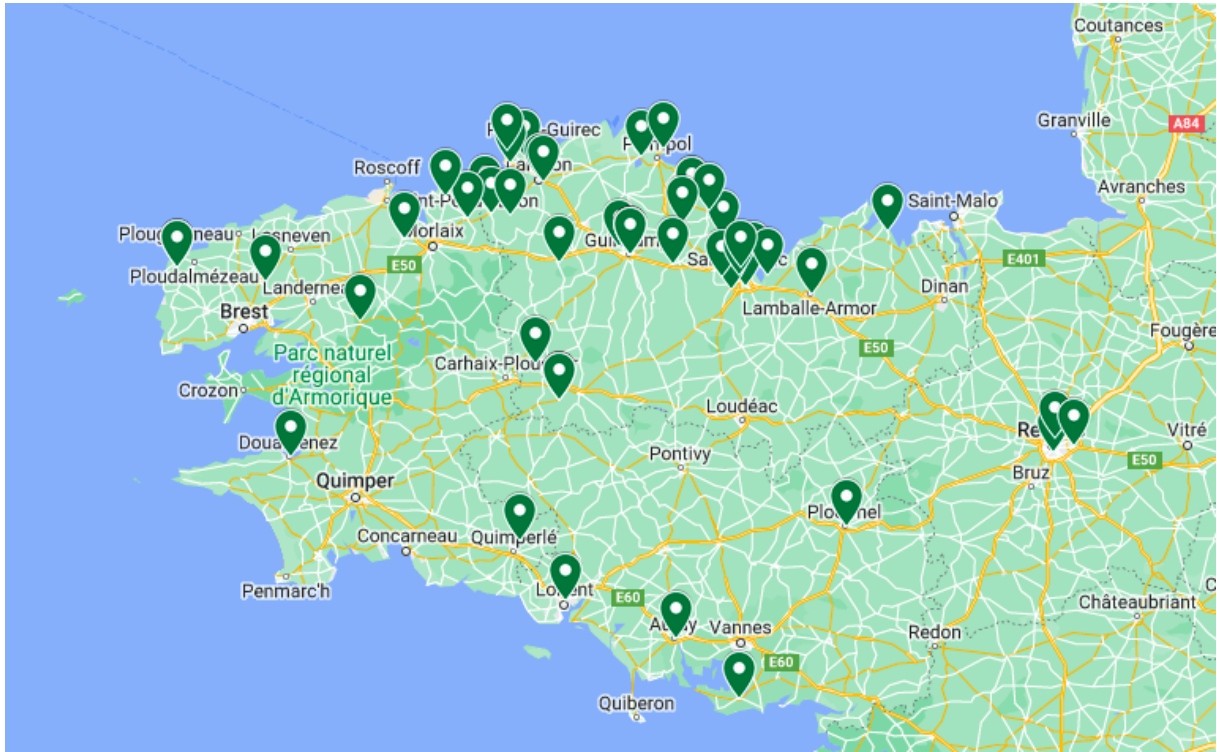
<sup>40</sup> Ce schéma est non exhaustif, toutes les organisations n'y sont pas représentées. L'objectif est de comprendre les effets de fédération et les intrications entre les différentes échelles.



## Annexe 4 : Base de données des organisations environnementales recensées

Nom	Objet (général)	Statut	Echelle	Département Localisation	Date de création Etat actuel (mai 2024)	Objet
AAPPMA du Leff	Qualité de l'eau / Pêche / Rivières	Association	Locale	22 PLEGUIEN	1920	Pêche sportive en eau douce et protection de la nature
Fédération Départementale des Côtes d'Armor	Qualité de l'eau / Pêche / Rivières	Fédération d'associations	Départementale	22 Ploufragan	1922	fédère, coordonne et soutient les actions des AAPPMA
Eau et Rivières de Bretagne	Qualité de l'eau / Pêche / Rivières	Fédération d'associations	Régionale	22 Belle-Ile-en-Terre (siège)	1969	Défendre et protéger la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.
Vivarmor Nature	Protection de l'environnement (géné)	Association	Départementale	22 Ploufragan	1974	Pour la connaissance et la préservation de la biodiversité et pour la prot
Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre	Algues vertes	Association	Locale	22 Pleslin-les-Grèves	1976	Protéger le patrimoine naturel et culturel du Trégor.
Côtes d'Armor Nature Environnement (FAPEN)	Protection de l'environnement (généraliste)	Association	Départementale	22 Saint-Brieuc	1976	
Centre d'Etude pour un Développement agricole plus autonome	Agriculture paysanne	Association	Départementale	22 Plérin	1982	Promouvoir l'autonomie des agriculteurs, tant dans le fonctionnement de
Pleslin Environnement	Algues vertes	Association	Locale	22 Pleslin-les-Grèves	1984	Protection du patrimoine naturel et culturel de la commune de Pleslin-Le
Confédération paysanne 22	Agriculture paysanne	Syndicat	Départementale	22 Saint-Brieuc	1987	Syndicat agricole, défense d'une agriculture paysanne
Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB)	Protection de l'environnement (géné)	Fédération d'associations	Régionale	22 Guingamp	1992	Défendre et développer l'éducation à l'environnement en Bretagne
Agriculture paysanne 22	Agriculture paysanne	Association	Départementale	22 Saint-Brieuc	1994	Promouvoir l'installation de paysans et paysannes nombreux sur les Cô
Rance Environnement	Protection de l'environnement (généraliste)	Association	Locale	22 Tréduder	1995	Défense et protection de la nature et de l'environnement sur le bassin ve
Treduder Nature et Patrimoine	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	22 Pleslin-les-Grèves	1996	Sauvegarder, protéger, mettre en valeur les sites locaux
De la source à la mer	Algues vertes	Association	Locale	22 Pleslin-les-Grèves	1996	De protéger, de conserver et de restaurer les espaces, ressources, mille
Les copains du Trieux-Jaudy	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	22 Lézardrieux	2000	La préservation, et la valorisation de la qualité du site du Trieux-Jaudy
Haltes aux marées vertes	Algues vertes	Association	Locale	22 Lamballe Armor	2001	Informers et lutter contre les marées vertes
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	22 Plouha	2006	défendre et sauvegarder l'environnement
Fédération des Associations de Protection de l'Environnement	Protection de l'environnement (géné)	Association	Départementale	22 Saint-Cast-le-Guildo	2008	la défense et protection de l'environnement tant territorial que maritime d
Ecocentre Trégor (Spered All)	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	22 Pleumeur-Bodou	2008	L'expérimentation, l'exposition et la diffusion de solutions pratiques, tech
Sous le vent les pieds sur terre	Protection de l'environnement (généraliste)	Association	Locale	22 Trébrivan	2008	La défense de l'environnement (l'eau, l'air, les sols), la préservation, la v
Non à la rocade sud de Lannion	Infrastructure routière	Association	Locale	22 Lannion	2011	contre la construction d'une rocade au sud de Lannion
le Peuple des dunes Trégor	Extraction minière	Collectif	Locale	22 Trébeurden	2012	Contre l'exploitation de sable coquiller en Baie de Lannion
Le Peuple des Dunes de Batz	Extraction minière	Collectif	Locale	22 Pleumeur-Bodou	2016	Contre l'exploitation de sable coquiller en Baie de Lannion
AAPPMA du Leguer	Qualité de l'eau / Pêche / Rivières	Association	Locale	22 Lannion	2018	pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Extinction Rebellion St Brieuc	Climat	Collectif	Locale	22 Saint-Brieuc	2019	
Stop Méthane Plouha	Méthanisation	Association	Locale	22 Plouha	2020	S'opposer à tout projet de construction, d'installation ou d'exploitation su
ENSALEP - Ensemble Sauvons le Leff et notre Patrimoine	Extraction minière	Association	Locale	22 Tréméven	2020	S'oppose avant tout aux projets d'extension de la carrière RAULT à TRE
Association de défense de la plage du Valais	Algues vertes	Association	Locale	22 Saint-Brieuc	2020	Protection de la plage du valais à St Brieuc
Dourou Gouez	Elevage / fermes-usines	Collectif	Locale	22 Guingamp	2021	Lutte contre le projet d'usine de saumon à Ploubisy
Collectif Citoyen Sud Goëlo	Protection de l'environnement (géné)	Collectif	Locale	22 Tréveneuc	2021	*collectif citoyen pour la transparence des décisions de nos élus et pour
Douar Bav	Algues vertes	Association	Locale	22 Glomel	2022	Pour la préservation de l'environnement du Centre Ouest Bretagne
Réfract'terres	Extraction minière	Association	Locale	22 Glomel	2022	Lutte contre l'extension la mine d'andalousite de Glomel
Sauve qui poule	Elevage / fermes-usines	Collectif	Locale	22 Pleslin-les-Grèves	2023	Contestation de l'extension d'un élevage de volailles à Pleslin-les-Grève
AAPPMA Saint-Brieuc Quintin Binic	Qualité de l'eau / Pêche / Rivières	Association	Locale	22 Ploufragan	?	pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
A.R.P.E Association de Recherche et de Protection de l'Enviro	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	22 Châteaulaudren-Plouégat	?	Agr pour la protection de la nature, de l'environnement et de la qualité d
Collectif Paysan 22	Agriculture paysanne	Collectif	Départementale	22 Plérin	?	Développement et promotion de l'agriculture et de l'alimentation biologiq
GAB22 et la Maison de la bio	Agriculture paysanne	Association	Départementale	22 Plérin	?	
Bretagne Vivante	Protection de l'environnement (géné)	Fédération d'associations	Régionale	29 Brest	1959	Protection de la nature et de la biodiversité en Bretagne
Association pour la Sauvegarde du Pays Fousnantais	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	29 Fousnant	1972	Veille à la stricte application des lois protectrices de l'environnement
Dour ha Douar	Algues vertes	Association	Locale	29 Loquiec	1979	l'association Dour ha Douar est fédérée dans Sauvegarde du Trégor et r
Le Groupe Mammalogique Breton	Protection de l'environnement (géné)	Association	Régionale	29 Sizun	1988	Protection de la nature, étude et protection des mammifères
Abers Nature	Protection de l'environnement (géné)	Association	Locale	29 Plabennec	1988	La protection de l'environnement, la gestion des zones humides et l'éduca

<b>Force 5 association</b>	Protection de l'environnement (géné)	Association	29	Plougasnou	2002	Actif	défense de l'environnement et de la santé publique
<b>Baie de Douarnenez Environnement</b>	Algues vertes	Association	29	Douarnenez	2010	Actif	L'association Baie de Douarnenez Environnement a pour but de défendre
<b>L'association Avenir et Environnement en Pays d'Iroise (AEP)</b>	Protection de l'environnement (géné)	Association	29	Landunvez	2015	Actif	pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux en Pz
<b>Collectif Citoyen Penzé</b>	Qualité de l'eau / Pêche / Rivières	Collectif	29	Taule	2021		suite à la pollution au liser de la rivière de la Penzé, pour la préservation
<b>CPIE Pays de Morlaix-Trégor</b>	Protection de l'environnement (géné)	Association	29	Lanmeur	?	Actif	au service des habitants, des usagers, des associations, des collectivités;
<b>Collectif de lutte contre la régularisation de l'extension de la p</b>	Elevage / fermes-usines	Collectif	29	Landunvez	?		contre la régularisation de l'extension de la porcherie Avel Vor à Landum
<b>LPO Bretagne</b>	Protection de l'environnement (géné)	Association	35	Rennes	1912	Actif	Protection des oiseaux
<b>France Nature Environnement Bretagne</b>	Protection de l'environnement (géné)	Fédération d'associations	35	Rennes	1968	Actif	Protection de l'environnement
<b>FR CIVAM Bretagne</b>	Agriculture paysanne	Groupeement d'agriculteurs	35	Cesson-Sévigné	1995	Actif	Développer une agriculture paysanne et des activités rurales insérées di
<b>Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan (UMIVEN)</b>	Protection de l'environnement (géné)	Fédération d'associations	56	Lorient	1969	Actif	la défense et la mise en valeur du patrimoine morbihannais, notamment
<b>Association Yvel-Hyvet</b>	Algues vertes	Association	56	Plouermel	1991	?	mise en ouvre des contrats de bassins versants signés dans le cadre de
<b>Réseau Cohérence</b>	Protection de l'environnement (géné)	Fédération d'associations	56	Lorient	1997	?	Pour une transition citoyenne
<b>Fédération conchycole</b>	Algues vertes	Syndicat	56	Morbihan	?	Actif	Fédération syndicale des professionnels de la conchyliculture
<b>Réseau FRAB-GAB</b>	Agriculture paysanne		Régional		1987		Développer l'agriculture biologique en Bretagne
<b>Généralisations Futures</b>	Pesticides	Association	Régional		1996	Actif	Informé sur les risques de diverses pollutions (les substances chimiques)
<b>Agir pour l'environnement</b>	Protection de l'environnement (géné)	Association	Régional		1997	Actif	Pour une planète vivable, l'association fait pression sur les responsables
<b>Phyto-Victimes</b>	Pesticides	Association	Régional ?		2011	Actif	rendre justice aux professionnels victimes des pesticides et lutter contre
<b>Coordination Verte et Bleue</b>	Algues vertes	Collectif	Régional		2012	Inactive depuis 2017	
<b>Collectif PLEIN AIR</b>	Elevage / fermes-usines	Collectif	Régional		2013	Inactive depuis 2021	
<b>Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest</b>	Pesticides	Association	Régional ?		2015	Actif	
<b>Résistance aux fermes-usines (RAFU)</b>	Elevage / fermes-usines	Collectif	Régional ?		2021	?	
<b>Bretagne contre lez fermes-usines</b>	Elevage / fermes-usines	Collectif	Régional	Morbihan	2021	Actif	



41

---

<sup>41</sup> Sources :

BDD excel [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AJwNWLWCYnefdtDFAtFOWbiQ\\_E-ioGPux5czm8JKm4w/edit?usp=sharing](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1AJwNWLWCYnefdtDFAtFOWbiQ_E-ioGPux5czm8JKm4w/edit?usp=sharing)

BDD maps : <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=13ULb19LD-cHPWO3NufH5YXtyiClx7wg&usp=sharing>